



The image features the acronym 'DRAC' in a large, white, sans-serif font. Above each letter is a thick, curved line that forms the top part of the letter's outline. These lines are colored: red for 'D', blue for the first 'R', purple for 'A', and grey for the second 'C'. The background is a solid dark blue.

DRAC Île-de-France

Bilan d'activité 2020

Directeur de publication
Laurent Roturier,
Directeur régional des affaires
culturelles d'Île-de-France

Coordination
Charlotte Renaud

Appui à la cartographie
Mathilde Lahon

Conception graphique
Vanessa Goetz & Guillaume Allard,
Atelier Pentagon

Sommaire

Introduction	7
Budget de la DRAC par programme et par département L'été culturel : à la rencontre des publics	
Vie culturelle des territoires	17
Une action au plus près des habitants	18
Un lien renforcé avec les collectivités territoriales → Focus : CLEA Louvres / Roissy Pays de France L'irrigation culturelle des territoires Événements en région	
L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie	25
L'action culturelle au service des publics Les conservatoires, leviers des politiques culturelles locales	
Économie culturelle et équipements de proximité	28
Le cinéma indépendant, fer de lance de l'éducation à l'image Le livre et la lecture publique : un maillage dense, un réseau dynamique	
Actions en faveur des patrimoines franciliens	33
Patrimoine monumental	34
Protection : un patrimoine riche et diversifié → Focus : La basilique du Sacré-Cœur Conservation et restauration : un soutien renforcé aux petites communes Valorisation culturelle : un public au rendez-vous	
Architecture et urbanisme	44
L'importance des espaces protégés en Île-de-France La préservation du patrimoine dans un contexte de pression foncière	

Archéologie	49
Une année productive malgré la pandémie	
Une intervention d'exception sur le chantier de Notre-Dame de Paris	
Conservation et recherche programmée	
→ Focus : Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France	
Musées et Maisons des illustres	55
Une redécouverte des musées territoriaux au sortir du confinement	
La déconcentration du label Maisons des Illustres	
Soutien à la création artistique	59
Spectacle vivant	60
→ Focus : Aide aux festivals	
Théâtre : maillage territorial et pluralité de l'offre artistique	
Musique & Danse : l'année de la solidarité, de l'inventivité et du rebond	
Licences : réforme du régime	
Arts visuels	73
Actions de la DRAC par département	77
Lieux structurants et contractualisations DRAC	78
Glossaire	87

Un avant et un après la crise sanitaire

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire et ses conséquences pour le monde de la culture.

L'État a pris très tôt les décisions permettant d'amortir les effets des fermetures et des réductions de jauge, avec des mesures de soutien exceptionnelles, d'ordre général comme ce fut le cas du fonds de solidarité, des prêts garantis par l'État, de l'indemnisation de l'activité partielle ou encore des reports et annulations de cotisations sociales – qui toutes ont bénéficié massivement aux acteurs culturels franciliens – ou d'ordre plus spécifique comme les fonds d'urgence et fonds sectoriels mobilisés par le ministère de la Culture et ses opérateurs, réarmés tout au long de l'année 2020 et suivis par un plan de relance particulièrement attentif aux problématiques culturelles. Plus de douze milliards d'euros auront ainsi été consacrés par l'État au monde de la culture afin de permettre à l'écosystème artistique et culturel d'affronter les chocs successifs.

À toutes les étapes de cette crise sanitaire, la DRAC Île-de-France a répondu présente, aux côtés des structures culturelles, des équipes artistiques et des collectivités territoriales. Les aides de la DRAC ont été maintenues, de nouveaux dispositifs ont été mis sur pied afin d'accompagner les acteurs dans leur diversité et soutenir l'emploi artistique, notamment grâce au « fonds festivals ». Cette crise a aussi révélé les fragilités de nos politiques culturelles, les inégalités territoriales encore persistantes. La DRAC a fait le choix d'aborder de front ces problématiques grâce aux nouveaux dispositifs mobilisés.

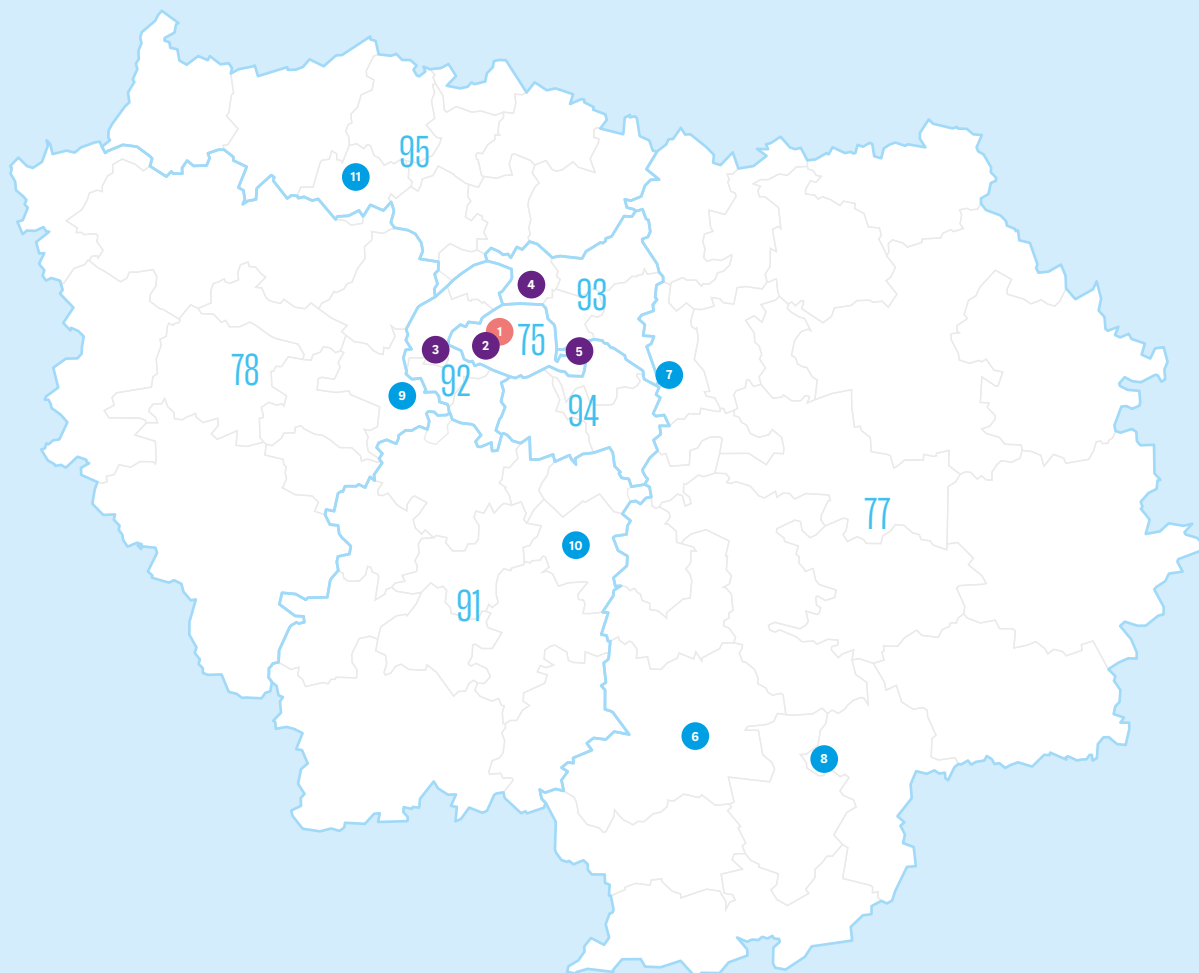
L'année 2020 restera donc exceptionnelle à tous points de vue, avec des projets d'envergure comme la protection du Sacré-Cœur au titre des monuments historiques, le démarrage d'un projet de territoire ambitieux sur la thématique des chasseurs-cueilleurs du sud francilien avec le Pr Yves Coppens, le travail réalisé par les équipes de la DRAC sur les vestiges archéologiques de Notre-Dame de Paris et sur les objets et œuvres de la cathédrale sauvés des flammes, ou encore l'été culturel qui a permis de soutenir 226 projets partout dans la région.

Les équipes de la DRAC ont su faire preuve d'un sens de l'intérêt général remarquable, démontrant s'il en était besoin leur efficacité et leur proximité avec les acteurs franciliens, dans un esprit de solidarité qui fait honneur au service public de la culture. Que l'ensemble des agents de la DRAC en soient ici remerciés.



Laurent Roturier,
Directeur régional

Laurent Roturier
Directeur régional
DRAC Île-de-France



Les sites de la DRAC Île-de-France



Siège



Service Métropolitain
de l'Architecture
et du Patrimoine
(SMAP)



Unité Départementale
de l'Architecture
et du Patrimoine
(UDAP)

1. DRAC Île-de-France
01 56 06 50 00
2. Chaillot
01 45 04 77 70
3. SMAP 92 Saint-Cloud
01 46 02 03 96
4. SMAP 93 Saint-Denis
01 42 43 00 71

Ville de Paris (75)
Seine-et-Marne (77)
Yvelines (78)

5. SMAP 94 Vincennes
01 43 65 25 34
6. UDAP 77 Fontainebleau
01 60 74 50 20
7. Champs-sur-Marne
(antenne)
01 60 05 17 14

Essonne (91)
Hauts-de-Seine (92)
Seine-Saint-Denis (93)

8. Pincevent
(site archéologique)
9. UDAP 78 Versailles
01 39 50 49 03
10. UDAP 91 Évry
01 69 91 95 10
11. UDAP 95 Cergy
01 30 32 08 44

Val-de-Marne (94)
Val-d'Oise (95)

Introduction

La crise sanitaire qui a marqué l'année 2020 a entraîné des effets d'une ampleur inédite pour le monde de la culture. Elle a eu un effet démultiplié en Île-de-France. Cette région, qui réunit près de la moitié des emplois culturels du pays et plus du tiers de ses établissements culturels, a été concernée au premier chef par les conséquences de la crise. Aussi a-t-elle bénéficié de 29 % des crédits du fonds de solidarité mis en place pour les structures culturelles. Par ailleurs, la DRAC, chargée de conduire la politique culturelle de l'État à l'échelle régionale, a déployé différents dispositifs pour revitaliser la vie artistique et culturelle du territoire :

- L'Été culturel, décidé par la Ministre de la Culture, qui s'est traduit par 226 propositions artistiques sur l'ensemble du territoire régional, dans les zones urbaines en Politique de la ville mais aussi dans les territoires ruraux, avec une dotation exceptionnelle de 3,4 M€ ;
- Une aide inédite de 1,3 M€ aux festivals franciliens, qui a permis d'accompagner plus de 60 organisateurs en grand danger après l'annulation de leur manifestation. La déclinaison francilienne des États Généraux des Festivals organisés par la Ministre en octobre a démontré qu'avec plus de 469 manifestations répertoriées, l'Île-de-France est une grande terre de festivals ;
- Le soutien à la réouverture des musées (plus de 80 avis délivrés aux préfetures de département dans la seconde quinzaine de mai) ;
- L'accompagnement de la reprise des chantiers relatifs aux monuments historiques ;
- Le lancement d'un vaste projet de recherche archéologique sur la présence humaine préhistorique en Île-de-France, sous le parrainage d'Yves Coppens, qui a présidé le premier comité scientifique réuni en Essonne le 6 octobre.

Placés en première ligne auprès de l'ensemble des acteurs culturels et des collectivités, les services de la DRAC ont relevé les défis de l'urgence. Ainsi, les confinements n'ont-ils pas entamé la capacité de l'administration à engager et payer les crédits aux structures culturelles, dans une période où l'on aurait pu craindre des retards, qui auraient ajouté aux difficultés du secteur. La DRAC a par ailleurs publié sur son site un *Guide des aides d'urgence* régulièrement mis à jour pour présenter en temps quasi réel les mesures décidées par le Gouvernement.

Malgré la crise sanitaire, la DRAC a continué en 2020 de mettre en œuvre les décisions de déconcentration la concernant. Au total, entre 2019 et 2020, le suivi de 30 structures franciliennes supplémentaires dans le champ de la création – dont certaines sont particulièrement stratégiques pour le territoire – aura été confié à la DRAC pour un montant total de près de 9,5 M€.

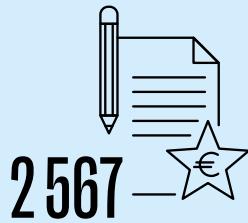
Chiffres clés
2020

117 918 734 €

budget 2020 exécuté
en crédits de paiement (CP)

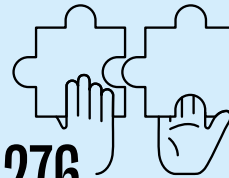
119 459 013 €

somme des engagements juridiques
contractés en autorisations
d'engagement (AE)



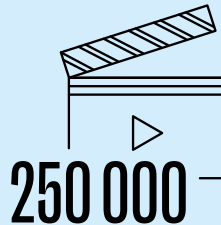
2 567

projets subventionnés
— 2 453 en fonctionnement
— 114 en investissement



276

conventions pluriannuelles dont
— 234 conventions pluriannuelles
d'objectifs, soit 18% de plus qu'en 2019
— 28 contrats d'éducation
artistique et culturelle
— 14 contrats en faveur
de la lecture publique



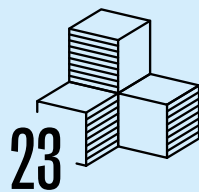
250 000

élèves touchés par les dispositifs
*École, Collège, Lycéens et apprentis
au cinéma*



86%

des 277 Quartiers en Politique
de la Ville bénéficient d'une action
en 2020

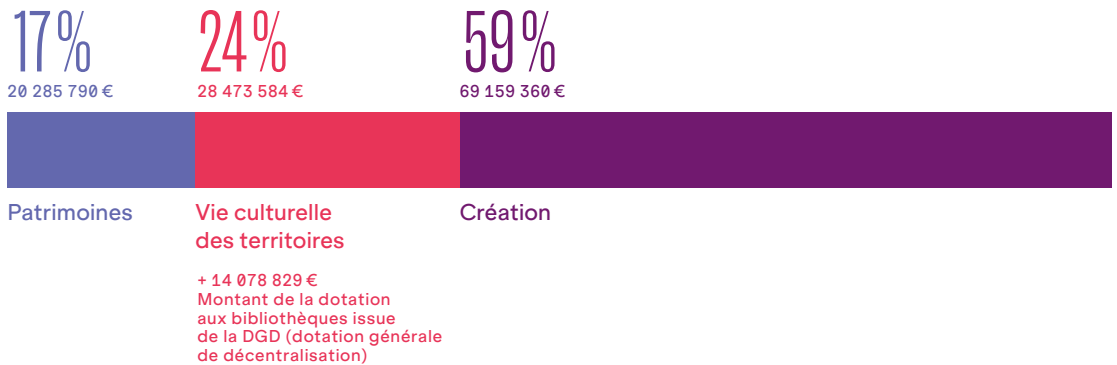


23

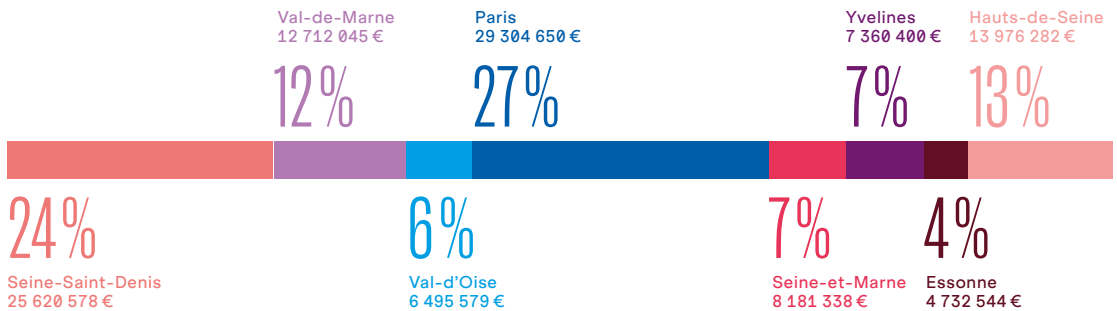
Micro-Foies ouvertes
ou en projet

Budget de la DRAC par programme et par département

Ventilation par programme du budget d'intervention de la DRAC 2020



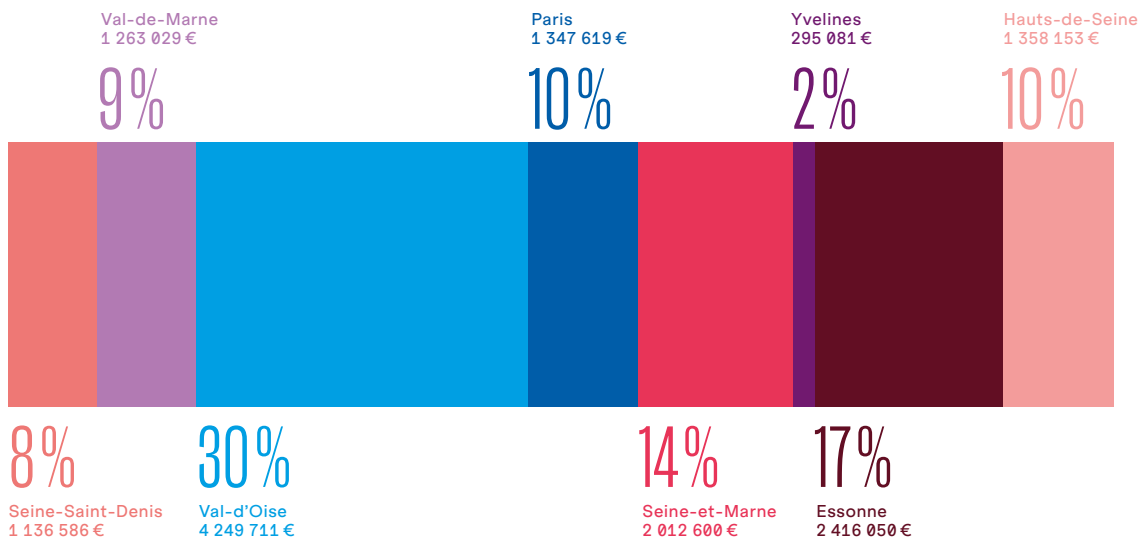
Ventilation par département du budget d'intervention de la DRAC 2020



À noter :

- Les montants indiqués correspondent aux crédits de paiement exécutés.
- La partie « Vie culturelle des territoires » regroupe les Budgets opérationnels de programme (BOP) 224 (Transmission des savoirs et démocratisation culturelle) et 334 (Médias, livre et industries culturelles).
- La ventilation par département ne tient pas compte des opérations régionalisées

Ventilation par département des crédits d'investissement pour les bibliothèques (dotation générale de décentralisation)



L'été culturel : à la rencontre des publics

L'été culturel s'inscrit dans un ensemble de mesures voulues par le Gouvernement (Quartiers d'été, vacances apprenantes...). Son but : permettre aux habitants de découvrir, à travers des propositions gratuites, une offre culturelle de qualité durant tout l'été, partout en Île-de-France. Construit en quelques semaines seulement, grâce à la mobilisation des collectivités territoriales, des structures culturelles de proximité et des personnels de la DRAC, l'été culturel est une réponse supplémentaire de l'État pour permettre aux artistes de réinvestir le territoire.

Un foisonnement de projets

226

projets soutenus

3 422 552 €

de subventions versées par la DRAC, soit 15 144 € d'aide en moyenne par projet, ce qui a permis un effet de levier sur leur financement

Un soutien renforcé à l'emploi artistique

2 816

représentations
de 923 spectacles différents

5 351

professionnels de l'art
et de la culture mobilisés,
dont 3 735 artistes (soit 70 %)

Une priorité donnée aux populations éloignées de la culture

65%

des subventions accordées
ont bénéficié à des quartiers
politique de la ville (QPV)

39%

des subventions accordées
ont bénéficié à des zones rurales*

* L'addition de ces taux dépasse 100 % car certains QPV se trouvent en zone rurale.

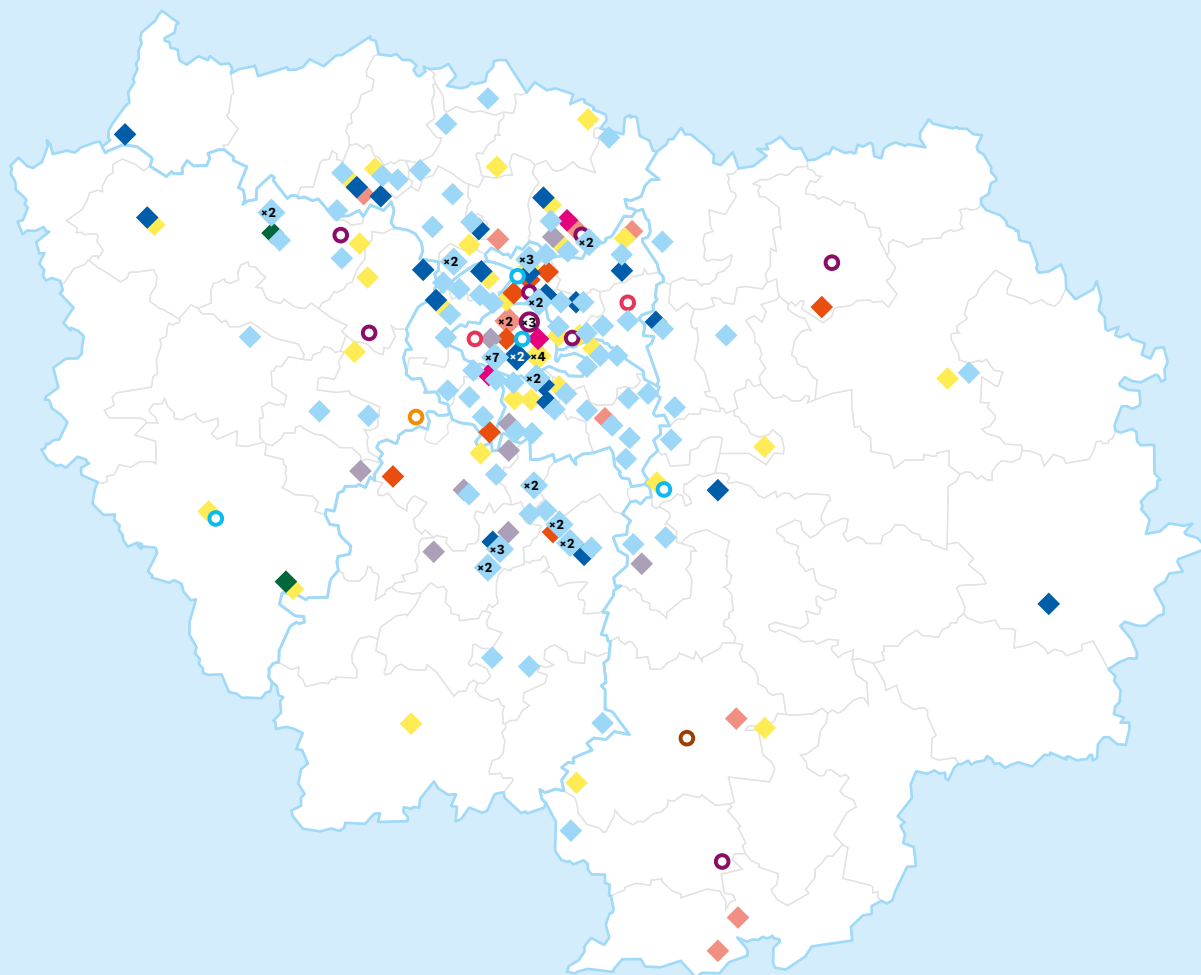
Une large adhésion du public sur tout le territoire

244 917

participants, dont 43 % avaient
moins de 26 ans

3 651

rencontres avec les publics



**Événements ayant eu lieu en 2020
lors de l'Été culturel**

Patrimoine

- Musée
- Maison des illustres
- Monument historique
- Architecture
- Archéologie

Création

- ◆ Théâtre
- ◆ Art de la rue
- ◆ Art du cirque
- ◆ Art du récit
- ◆ Marionnettes
- ◆ Musique
- ◆ Danse
- ◆ Autre

L'info en plus :

La DRAC a confié à l'agence MYOP, collectif francilien spécialisé dans la photo documentaire, le soin d'immortaliser le retour à la vie culturelle en Île-de-France, en suivant 14 projets de l'Été culturel. La commande artistique, réalisée par 10 photographes, a fait l'objet d'une publication fin 2020.

Atelier pour enfants
« *l'Essonne vue du ciel* »
animé par Éric Giraudet
de Boudemange
Centre de loisirs du
Plessis-Pâté (91)
© DRAC IDF/ MYOP -
Jean Larive



Les « Retrouvailles » du Théâtre-Sénart, Scène nationale un projet soutenu dans le cadre de l'Été culturel

Des « Retrouvailles » avec les habitants sur leur lieu de vie

Le Théâtre-Sénart a souhaité remettre les arts et la culture au cœur de la vie des habitants et notamment des personnes les plus fragilisées par le confinement. Avec une brigade de 9 équipes artistiques « tout terrain » venant de la danse, de la musique, du théâtre, des arts plastiques*, le Théâtre-Sénart est allé à la rencontre des publics, dans les maisons de retraite, les centres sociaux, les maisons de quartiers, mais aussi au bas des immeubles.

*Patrick Pineau - Orchestre Les Siècles - Sébastien Nivault et Martin Grandperret - René Cousins - Thierry Collet - Art Move Concept - David Rolland Chorégraphies - Frac - Orchestre National d'Île-de-France.

Des « Retrouvailles » avec les artistes

Dès le mois de mai, le Théâtre a pu rouvrir ses espaces de travail aux artistes. Les équipes ont ainsi pu reprendre le chemin des plateaux en toute sécurité et dans un lieu équipé pour les recevoir. Au total, ce sont plus de 2 800 spectateurs qui ont assisté à une cinquantaine de représentations programmées dans 27 villes de Seine-et-Marne, que ce soit dans les quartiers prioritaires, en zone rurale ou tout simplement aux abords du Théâtre.

Témoignage de Mehdi Ouachek, chorégraphe **- Compagnie Art Move Concept**

« Nous avons ressenti un tel engouement des habitants du territoire à participer à nos ateliers, à assister à nos représentations ! À l'issue de ce premier confinement, nous avons remarqué ce sentiment d'avoir manqué de contact humain, de contact social. Nos premiers échanges autour de notre art ont donc été très forts humainement... dans le respect des mesures sanitaires, bien entendu. L'accueil du public pour notre spectacle a été d'une telle bienveillance que cela a indéniablement eu des répercussions positives sur notre métier ».

Les danseurs de la compagnie David Rolland Chorégraphies ont entraîné les Seine-et-Marnais dans leur danse participative *Happy Manif*
© Théâtre Sénart





Vie culturelle des territoires



Une action au plus près des habitants

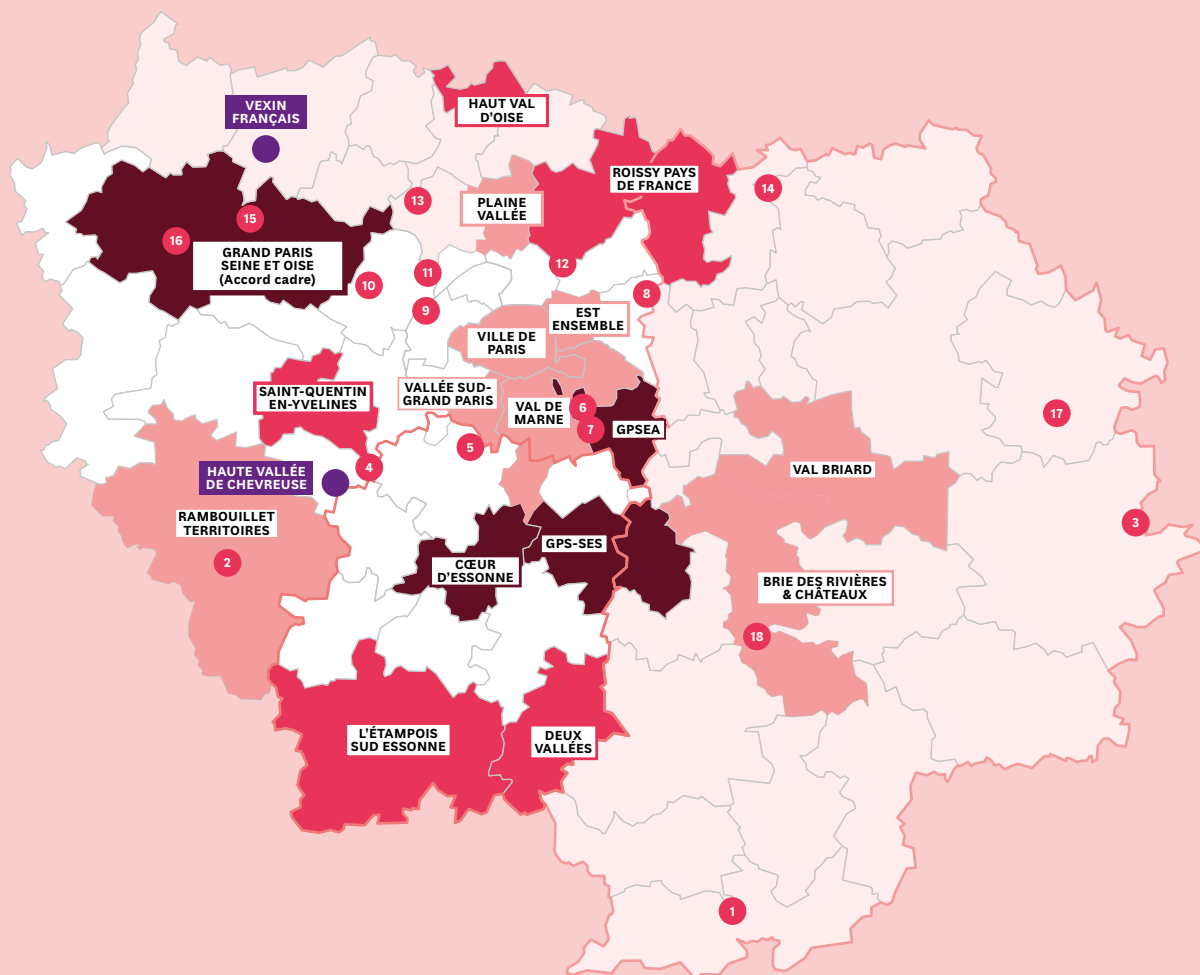
Avec 12,2 millions d'habitants, l'Île-de-France concentre 19% de la population française sur 2,2% du territoire. C'est la région la plus peuplée et la plus dense de l'Hexagone. Toutefois, la densité de population est très contrastée, passant de 240 habitants/km² en Seine-et-Marne à 21 154 habitants/km² à Paris. Avec 31% du PIB national et 24% des emplois, l'Île-de-France est aussi la première région économique française. Mais cette prospérité n'empêche pas de fortes disparités économiques et sociales.

Un lien renforcé avec les collectivités territoriales

Garante d'un aménagement culturel équilibré du territoire, la DRAC encourage les politiques en faveur de la démocratisation culturelle notamment par le biais de contractualisations avec les collectivités locales, axées soit sur l'éducation artistique et culturelle, soit sur la lecture.

En 2020, 28 Contrats d'éducation artistique et culturelle sont actifs (soit 7 de plus qu'en 2019), pour un montant de 528 K€. Ces contrats permettent de développer la présence d'artistes dans le cadre de « résidences-missions » d'une durée de quatre mois minimum. Ils s'appuient sur la définition d'une thématique, le choix d'un domaine artistique et la publication d'un appel à candidature auquel répondent les artistes et les professionnels de la culture. Ils donnent lieu généralement à la création d'un objet final construit avec les habitants (blog, mise en espace, vidéo, etc.).

Les Contrats Territoire-lecture (CTL) accompagnent les collectivités dans leurs projets pour le développement de la lecture. Parmi les orientations ambitionnées pour un tel conventionnement figurent des projets de partenariats locaux destinés aux publics les plus éloignés du livre et de la lecture, mais aussi des projets de consolidation des réseaux, en particulier à la suite d'évolutions de périmètres géographiques telles qu'impulsées par les lois NOTRe et MAPTAM. Le dispositif des CTL a donc vocation à accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture, avec pour objectif la réduction des inégalités territoriales. Dans ce cadre, les projets pluriannuels sont élaborés et financés conjointement avec les collectivités territoriales. En 2020, ils ont bénéficié à 15 collectivités, majoritairement des intercommunalités, pour une subvention totale de 395 K€, soit 130 K€ de plus qu'en 2019. Sont à souligner en 2020 la signature de deux contrats départementaux de lecture itinérance (CDLI) avec le département de l'Essonne et celui de la Seine-et-Marne, ainsi que le renouvellement du Contrat Territoire-lecture avec le département du Val-de-Marne. Dans sa troisième année, le CTL avec la Ville de Paris poursuit son déploiement progressif sur quatre quartiers parisiens en Politique de la Ville (11^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements).



**Carte des contractualisations
en 2020 en Île-de-France**

- Contrat d'éducation artistique et culturel (EAC)
- Contrat Territoire Lecture (CTL)
- Double contractualisation EAC et CTL
- Accord cadre transversal
- Contrat départemental lecture itinérance
- Contractualisation Parc naturel régional

**Lieux d'intervention
structurants pour l'EAC**

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Souppes-sur-Loing 2. Rambouillet 3. Villiers-Saint-Georges | <ol style="list-style-type: none"> 4. Saint-Rémy-lès-Chevreuses 5. Massy 6. Créteil, Ivry, Vitry 7. Valenton, Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges | <ol style="list-style-type: none"> 8. Atelier Médicis 9. Nanterre, Colombes 10. Poissy 11. Sartrouville 12. Dugny, le Bourget, Sevran 13. Bessancourt | <ol style="list-style-type: none"> 14. Saint-Souplets 15. Les Mureaux 16. Mantes-la-Jolie 17. La Ferté-Gaucher 18. Châtelet-en-Brie |
|---|---|---|--|

Focus

CLEA Louvres / Roissy Pays de France

Le CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) est un dispositif de la DRAC, coordonné par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France avec l'aide du Conseil départemental du Val-d'Oise et du Rectorat de Versailles. Cinq équipes en immersion au sein de micro-territoires composés de 3 à 4 communes, ont imaginé au côté d'enfants, d'adolescents et d'adultes des projets sur la thématique *Fouiller*. Au programme : théâtre, arts visuels et numériques, design et musique.

Le 25 septembre 2020, le musée ARCHÉA a exposé et restitué l'ensemble des réalisations produites par les habitants. L'occasion pour les participants, les équipes artistiques et les visiteurs de se rencontrer, d'échanger et de découvrir le fruit des recherches.

Exposition *Furcula*
© Laureline De Leeuw

Laureline de Leeuw est résidente aux Ateliers de Paris. Elle fait du design un moyen participatif de lutte contre l'exclusion culturelle, qu'elle soit géographique ou sociale.

En co-création avec la classe de CP de l'école primaire de Bonneuil-en-France, le Centre de loisirs d'Arnouville, le Centre de loisirs d'Écouen et la MJC Sarcelles.



L'irrigation culturelle des territoires

Soucieuse d'une équité d'accès à la culture, la DRAC Île-de-France priorise son intervention en faveur des habitants et habitantes des territoires qui peuvent en être éloignés pour des raisons sociales ou géographiques, en particulier dans les quartiers situés en politique de la ville ou les zones rurales.

Politique de la ville

Cette politique, qui a bénéficié en 2020 d'un budget dédié de 1 394 700 €, a permis de financer 155 projets. Les changements opérés depuis 2018 sur l'appel à projets Culture et lien social – principal appel à projets de la DRAC concernant les quartiers prioritaires – ont permis le repérage de projets plus qualitatifs et mieux construits sur les territoires. Les projets soutenus en 2020 ont été mieux accompagnés financièrement, avec une moyenne de montant de subvention supérieure à 7 500 euros. Un public pressenti de 19 160 personnes avait été identifié pour ces projets, mobilisant 17 837 heures d'intervention artistique. En raison de la crise sanitaire, la majorité des heures d'intervention se sont déroulées entre les mois de juin et d'octobre. Par ailleurs, un tiers des intervenants ont maintenu des actions en visio-conférence lors des périodes de confinement.

En 2020, la DRAC a également soutenu hors appel à projets 5 projets en politique de la ville à titre expérimental et dans des domaines sous-représentés, sur des territoires moins pourvus ou pour des actions relatives à la formation ou à l'insertion professionnelle.

À partir des jumelages initiés par le Préfet de région en 2015 entre les Établissements publics nationaux et les zones de sécurité prioritaires, la Préfecture de région a souhaité renouveler l'initiative par le programme « Sortir du cadre » lancé en 2019 pour une nouvelle durée de trois ans. Sur les 22 projets de jumelage, 12 font l'objet, depuis 2019, de nouveaux partenariats.

Monde rural

La DRAC soutient l'expérimentation et la mise en place de démarches culturelles locales (résidences artistiques en lycées agricoles, soutien à des opérateurs culturels avec fort ancrage territorial, itinérance...). L'année 2020 a permis de conforter des partenariats avec les Parcs naturels régionaux (accueil de deux résidences-missions dans le PNR du Vexin français par exemple) ou des institutions comme la Bergerie nationale (Rambouillet).

Le plan « Culture près de chez vous » en faveur de l'itinérance des artistes et des œuvres a permis d'accompagner 37 projets en 2020, pour un montant de 522 K€, soit une moyenne de 14 K€ par projet.

En 2020, l'opération « C'est mon patrimoine ! », qui a pour objectif la découverte du patrimoine par des jeunes issus majoritairement du champ social durant les vacances scolaires, a été maintenue et instruite malgré le contexte sanitaire.

Si la qualité des propositions s'est affirmée en 2020, la hausse du nombre des porteurs de projets est manifeste : 77 dossiers ont été reçus (44 dossiers en 2019), dont 44 ont été aidés. La DRAC a soutenu ces projets à hauteur de 127 K€ comme pour l'édition 2019.

Micro-Folies

Le nombre de Micro-Folies a doublé en 2020 grâce à l'organisation par la Préfecture d'Île-de-France, en coopération avec l'EPPGHV La Villette et la DRAC, du premier appel à projet dédié. Celui-ci a permis de confirmer une quinzaine de projets dont certains ont pu démarrer dans l'année, portant le nombre total de Micro-Folies ouvertes ou prochainement ouvertes (compte tenu de l'impact de la crise sanitaire) à 23. Par ailleurs, la DRAC a initié la constitution d'une collection régionale francilienne à destination du réseau des Micro-Folies.

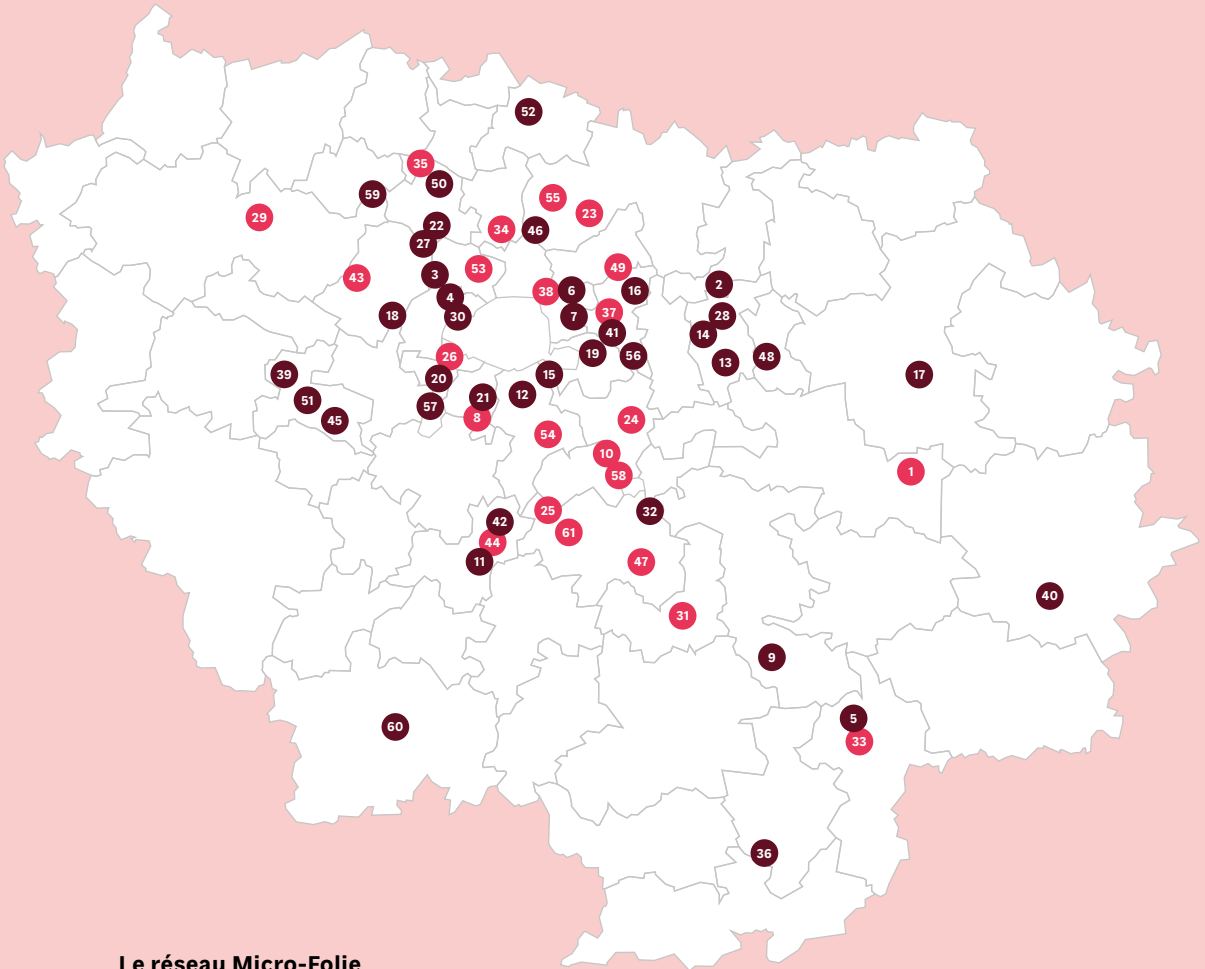
Bailleurs sociaux

La coopération avec les bailleurs sociaux d'Île-de-France, commencée en 2018 avec le bailleur Toit et Joie, s'est intensifiée avec la mise en place de deux nouvelles résidences cofinancées par la DRAC avec les bailleurs Opaly (à Gentilly) et Valophis (à Bonneuil-sur-Marne). La DRAC s'est par ailleurs rapprochée de la fédération régionale des bailleurs sociaux, l'AORIF, en vue de la signature en 2021 d'un accord-cadre, afin d'inciter plus de bailleurs sociaux à coopérer avec des artistes dans le cadre de résidences au bénéfice des habitants.

Événements en région

Journées européennes du patrimoine (19 et 20 septembre 2020)

Pour cette édition sur le thème « *Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !* », 1 318 sites et circuits ont été mobilisés et 2 320 animations (visites, concerts, expositions, démonstrations, animations et ateliers jeune public...) mises en place. En raison du contexte sanitaire, 752 événements ont été proposés sur inscription (soit 32 % des animations) et 108 événements annulés (soit seulement 4,5 % des animations) entre mi-août et mi-septembre. Par ailleurs, une dizaine de structures ont mis en place des Journées européennes du patrimoine partiellement numériques (comme la Cour des comptes ou l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt) ou 100 % numériques (tels que la RATP, l'Académie d'agriculture, etc.).



Le réseau Micro-Folie en Île-de-France

● Micro-Folie ouverte

● Micro-Folie prévue pour 2021

- | | | | |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 1. ACTART Seine-et-Marne | 17. Coulommiers | 33. Montereau-Fault-Yonne | 48. Serris CA Val d'Europe |
| 2. Annet-sur-Marne | 18. Croissy-sur-Seine | 34. Montmagny | 49. Sevran |
| 3. Argenteuil | 19. EPT PEMB | 35. Méry-sur-Oise | 50. Taverny |
| 4. Asnières-sur-Seine | 20. EPT VSQP | 36. Nanteau-sur-Lunain | 51. Trappes |
| 5. Avon | 21. Fontenay-aux-Roses | 37. Noisy-le-Sec | 52. Viarmes |
| 6. Bobigny | 22. Franconville | 38. Pantin | 53. Villeneuve-la-Garenne |
| 7. Bondy | 23. Gonesse | 39. Plaisir | 54. Villeneuve-Saint-Georges |
| 8. Bourg-la-Reine | 24. Grand Paris | 40. Provins | 55. Villiers-le-Bel |
| 9. Brie-des-Rivières-et Châteaux | 25. Grigny | 41. Rosny-sous-Bois | 56. Villiers-sur-Marne |
| 10. Brunoy | 26. Issy-les-Moulineaux | 42. Sainte-Geneviève-des-Bois | 57. Vélizy-Villacoublay |
| 11. Brétigny-sur-Orge | 27. La Corneilles-en-Parisis | 43. Saint-Germain-en-Laye | 58. Épinay-sur-Seine |
| 12. Cachan | 28. Lagny-sur-Marne | 44. Saint-Michel-sur-Orge | 59. Éragny |
| 13. CC Marne et Gondoire | 29. Les Mureaux | 45. Saint-Quentin-en-Yvelines | 60. Étampes |
| 14. Champs-sur-Marne | 30. Levallois-Perret | 46. Sarcelles | 61. Évry-Courcouronnes |
| 15. Charenton-le-Pont | 31. Melun | 47. Savigny-le-Temple | |
| 16. Clichy-sous-Bois | 32. Moissy-Cramayel | | |

Journées nationales de l'architecture (16, 17 et 18 octobre 2020)

Plus de 150 événements ont été organisés dans toute l'Île-de-France à l'occasion des Journées nationales de l'architecture les 16, 17 et 18 octobre 2020, dont près de 50 balades architecturales. 117 sites et circuits en Île-de-France se sont inscrits via le formulaire en ligne Open Agenda pour cette quatrième édition.

Nuit européenne des musées (14 novembre 2020)

Plus de 230 événements avaient été prévus dans toute l'Île-de-France à l'occasion de la Nuit européenne des musées reportée au 14 novembre 2020. Suite aux annonces gouvernementales (en octobre) ne rendant plus possibles une Nuit européenne des musées en « présentiel », ce sont 55 structures franciliennes qui ont participé numériquement à cette manifestation, les autres propositions ayant été annulées.

Rendez-vous aux jardins

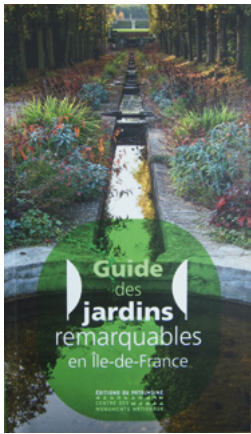
Suite à l'annulation de l'édition 2020 initialement prévue en juin, la DRAC a proposé un jeu-quizz sur internet et les réseaux sociaux intitulé « Secrets de jardins : testez vos connaissances sur les jardins remarquables en Île-de-France » en partenariat avec le studio Ask Mona et les Éditions du patrimoine. Ce jeu a remporté un franc succès tant auprès des propriétaires de jardins que des visiteurs.

Nuits de la lecture (21 au 24 janvier 2021)

377 lieux (359 en 2019) se sont inscrits pour cette édition de la Nuit de la lecture. On compte environ 2 804 inscrits sur l'ensemble du territoire national, l'Île-de-France représente donc plus de 15 % des inscriptions au niveau national. Ces chiffres de participations sont en hausse par rapport aux trois premières éditions. 852 animations (lectures, conférences, escape games, soirées pyjama, concerts, déambulations nocturnes, speed-booking...) ont été proposées en Île-de-France par les différents sites et organismes participants, contre 781 en 2019.

Patrimoines en poésie (19 septembre 2020 – 15 décembre 2020)

Co-organisé avec le conseil régional d'Île-de-France, le concours « Patrimoines en poésie » a attiré de nombreuses participations : 1 307 enfants ont participé au concours (1 155 en 2020), 150 structures culturelles et éducatives se sont mobilisées et 69 ateliers – hors ateliers organisés pendant les confinements – ont été organisés (58 ateliers en 2020). La diversité des sujets a marqué cette cinquième édition. Si les monuments classiques (la Tour Eiffel, le Panthéon, la Basilique Saint-Denis) gardent une place d'honneur, les poèmes sont aussi marqués par l'actualité (l'incendie de Notre-Dame, une augmentation des lieux ouverts comme les parcs et les ponts). La remise des prix récompensant les 12 lauréats (individuels et ateliers d'écriture) aurait dû se tenir à la Monnaie de Paris mais en raison de la situation sanitaire, elle s'est finalement déroulée à travers une vidéo publiée le 10 avril 2021.



Le Guide des jardins remarquables en Île-de-France, qui présente les jardins labellisés en Île-de-France à travers 40 notices illustrées, a été publié en décembre 2019 aux Éditions du patrimoine à l'initiative de la DRAC.

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

La DRAC se met au service de l'ensemble des Franciliennes et Franciliens à tous les âges de la vie. Ainsi poursuit-elle un travail en collaboration avec les autres services de l'État, à travers notamment la déclinaison régionale de conventions interministérielles. Certains partenariats ont été renforcés, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation, de la santé et de la justice*.

* Pour retrouver l'ensemble des appels à projet, rendez-vous sur notre site <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Île-de-France>

En tout, le montant dédié par la DRAC à l'Éducation artistique et culturelle s'élève en 2020 à 1 940 828 €.

L'action culturelle au service des publics

Jeune public

La région académique d'Île-de-France comprend les Académies de Créteil, Paris et Versailles. Elle compte près de 2 400 000 élèves en formation pré-baccalauréat soit 20 % de la population scolaire nationale. En partenariat avec les trois académies, la DRAC met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle, avec :

- 65 résidences d'artistes en milieu scolaire durant l'année scolaire 2019-2020 ;
- 48 enseignements artistiques de spécialité et 85 optionnels pour 13 088 heures d'enseignement Théâtre, Danse ou Cinéma durant cette même année.

La contribution de la DRAC Île-de-France au Plan chorale s'est articulée selon trois grands axes : l'implication de l'ensemble des conservatoires classés ; le développement d'une offre de formation continue, avec pour objectif à terme, une montée en gamme des actions portées par les enseignants. Le choix a été fait de s'appuyer sur deux dispositifs déjà existants : le soutien aux projets pédagogiques structurants des conservatoires d'une part ; les résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire d'autre part.

Petite enfance

Pour l'année 2020, il a été proposé aux structures culturelles œuvrant sur le champ de la petite enfance de se positionner sur le programme « Premiers Regards, Premiers Pas » et de construire des projets en lien avec les collectivités territoriales et les structures d'accueil de la petite enfance. Des collectivités ont été accompagnées dans le renforcement de leur plan petite enfance ou des actions/ateliers en amont de festivals dédiés au jeune public (3). Des compagnies reconnues pour leur travail exemplaire auprès des tout petits ont bien été présentes (8) malgré les difficultés. Tous les champs artistiques sont représentés, des arts plastiques au cinéma. L'accompagnement en formation a été également pris en compte avec une aide au centre de ressource de l'association 1.9.3 Soleil à Romainville. Et le Contrat local d'éveil artistique des jeunes enfants (CLEAJ) sur le Haut-Val-d'Oise porté par quatre compagnies a pu maintenir des actions dans les crèches de Beaumont-sur-Oise et Persan.

Santé

L'année 2020 marquera sans doute durablement les rapports entre les citoyennes et citoyens, les établissements de santé et leurs personnels. Aux applaudissements depuis les fenêtres et balcons d'un printemps confiné ont rapidement répondu les flash-mobs et chorégraphies des personnels sur les réseaux sociaux.

En cette année si particulière, tous les projets accompagnés dans les cadres d'actions partagés par la DRAC et l'Agence régionale de santé Île-de-France, soit au total plus d'une soixantaine, se sont réalisés. Tous ont dû modifier leur calendrier, s'adapter aux conditions sanitaires, parfois inventer des solutions ingénieuses, ou trouver d'autres manières d'avancer. Tous ont tenu à se maintenir et se réaliser aussi pleinement que possible. Ce miracle n'a pu se produire sans l'engagement total des artistes, des structures culturelles, des personnels et des directions.

Enfin, l'année a été l'occasion de renforcer des partenariats importants : celui avec École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais dont les étudiants ont fait de « courts séjours » dans les établissements de santé pour en révéler l'architecture ; celui avec La Briqueterie, CDCN du Val-de-Marne pour un webinaire consacré à « Culture & Santé ».

Justice

Malgré des contraintes sanitaires particulièrement strictes dans les prisons, un tiers des projets prévus en 2020 a pu se réaliser, pendant l'été et l'automne. Les autres projets ont été reportés en 2021, en accord avec la direction de l'administration pénitentiaire. Le travail des bibliothèques en prison a été suspendu en raison du confinement des personnes détenues.

Les conservatoires, leviers des politiques culturelles locales

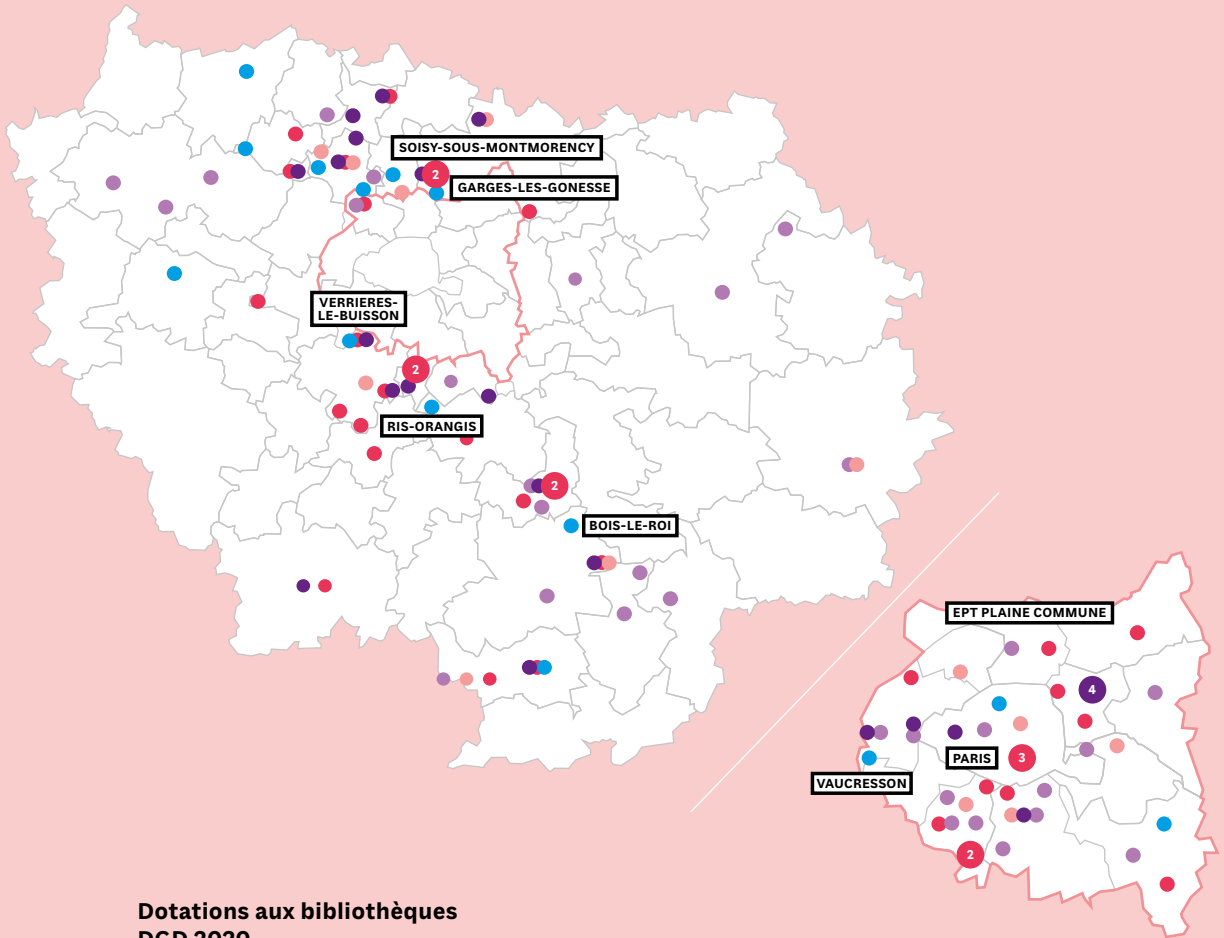
L'aide de la DRAC vise à favoriser l'ouverture des conservatoires à tous les habitants d'un territoire, à promouvoir la diversité des esthétiques, le renouvellement des pratiques pédagogiques et l'inscription dans le paysage artistique actuel. Les 116 conservatoires classés en Île-de-France représentent un levier indispensable au déploiement d'une politique culturelle locale, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets des conservatoires classés s'est encore renforcé cette année. Les moyens importants consacrés aux enseignements artistiques (2,23 M€ en 2020) ont permis de soutenir 117 projets (soit 15 projets de plus qu'en 2019), portés par 54 conservatoires dans 30 communes ou intercommunalités, et de poursuivre la mise en place du « Plan chorale » à l'échelle régionale. Par ailleurs, une dizaine d'établissements ont été agréés en 2020 pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, avec pour objectif d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les citoyens, et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain.

Économie culturelle et équipements de proximité

Le cinéma indépendant, fer de lance de l'éducation à l'image

Riche de 320 établissements, dont 46 multiplexes et 162 classés art et essai en 2020, représentant plus de 1 150 écrans, l'Île-de-France est la région la mieux dotée de France avec environ 20 % des écrans. Toutefois l'offre reste très majoritairement concentrée sur l'aire urbaine de Paris. Si elle réalise le plus d'entrées grâce à son poids démographique (un peu plus de 50 millions soit le quart de la fréquentation nationale), la région affiche aussi le meilleur indice de fréquentation. Compte tenu de la crise sanitaire, ayant notamment entraînée plus de 160 jours de fermeture des salles en 2020, la DRAC n'a eu à instruire aucun dossier en Commission départementale d'aménagement cinématographique, cette situation inédite ayant gelé les projets. En lien avec le CNC, elle a accompagné au mieux les collectivités territoriales ayant mis en place des soutiens exceptionnels aux salles indépendantes, comme la Région, la Ville de Paris et le Département de Seine-et-Marne. Le maintien d'une exploitation indépendante est en effet plus que jamais une priorité, les cinémas art et essai publics ou associatifs étant le fer de lance de l'éducation à l'image et du développement des publics. En 2020, la DRAC a notamment continué le renforcement de son soutien à l'éducation à l'image, plus de 250 000 élèves franciliens étant en moyenne inscrits aux dispositifs nationaux d'éducation à l'image, auxquels on peut ajouter environ 30 000 élèves de maternelle. L'action de la DRAC s'inscrit dans le cadre de conventions de coopération pour le cinéma et l'image animée passées entre d'une part l'État et le CNC, d'autre part le Conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. La DRAC a participé activement à la rédaction de la nouvelle convention 2020-2022, veillant d'autant plus dans le contexte actuel à ce qu'y soient réaffirmées ses priorités.

Le livre et la lecture publique : un maillage dense, un réseau dynamique



**Dotations aux bibliothèques
DGD 2020**

- Extension horaires
- Matériel et mobilier
- Bâtiment
- Informatique et numérique
- Autre
- subvention 2020 supérieure à 500 k€

Lecture publique

Au total, le concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la dotation générale de décentralisation a représenté 14 M€ en 2020. Levier essentiel pour l'aménagement culturel du territoire, ce dispositif soutient la construction, la rénovation, l'extension de bâtiments, tout comme l'acquisition d'équipement mobilier et informatique, ou les projets numériques. Depuis 2018, dans le cadre du « plan bibliothèques », peuvent également être accompagnés des projets d'extension ou d'aménagement des horaires d'ouverture. En 2020, la DRAC Île-de-France a expertisé et suivi la réalisation de 116 opérations (contre 152 en 2019). Ces chiffres prouvent - malgré une légère inflexion - le dynamisme des territoires franciliens dans le domaine de la lecture publique. Ainsi, par exemple après avoir accompagné le projet de construction de nouvelle médiathèque à Avon (77), l'État a poursuivi son accompagnement à l'investissement pour l'aménagement intérieur, le développement du fonds documentaire initial et l'équipement informatique.

Projet de médiathèque
à Avon (77)
© Viktor Fretyan



Le Plan Bibliothèque, issu du rapport Orsenna de 2018, continue d'accompagner la structuration et le développement de la lecture publique en Île-de-France. L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique reste la mesure emblématique de ce Plan. La mobilisation de nombreux acteurs franciliens sur ce point s'est traduite par l'accompagnement de 31 collectivités en 2020 (26 en 2019), avec des projets d'envergures variées, pour un montant total de dotation de 2,4 M€ équivalent à celui de 2019, avec, toujours, un taux d'accompagnement incitatif de 80 % de la part de l'État pour les trois premières années du projet.

Économie du livre et vie littéraire

Dans le domaine de la librairie, la priorité a été donnée à la mise en place du plan de relance parallèlement à la gestion des crédits de droit commun. En 2020, les librairies ont bénéficié d'une enveloppe totale de 415 367 €, dont 151 614 € d'aides exceptionnelles dans le cadre du Plan de relance. 10 projets de création ou reprise de librairies ont par ailleurs été accompagnés en 2020, dont la Petite Ourcq à Paris 19, la Malle aux Histoires à Pantin ou le Cheval vapeur à Vanves.

Une part importante des crédits continue de bénéficier aux librairies parisiennes – soit la moitié de l'enveloppe budgétaire –, ce qui est tout à fait logique au regard de leur part prépondérante dans le paysage francilien. Cependant, l'accompagnement des librairies en grande couronne – notamment via le soutien aux associations de libraires – reste pour la DRAC une priorité en matière de maillage du territoire et d'accompagnement du secteur.

Du côté de l'édition, les dossiers soutenus sont très majoritairement parisiens du fait de la concentration des maisons d'édition à Paris, à l'exception des maisons d'édition situées en petite couronne.

Médias

Le plan Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), complémentaire aux dispositifs de résidences de journalisme et de soutien aux médias sociaux de proximité, poursuit son déploiement. Les bibliothèques de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ont ainsi pu bénéficier de renforts RH et en formations pour développer dans leurs équipements des projets EMI avec la population de leurs territoires, dans la mesure des contraintes imposées par la crise sanitaire.



Actions en faveur des patrimoines franciliens

←

Façade sud
de la basilique
du Sacré-Cœur
Paris, (18^e arr.)
© Sothean Nheim,
DRAC IDF

Patrimoine monumental

Chiffres clés 2020

3 979

Monuments historiques (MH)

40

Jardins remarquables

188

édifices labellisés
« Architecture contemporaine
remarquable »

569

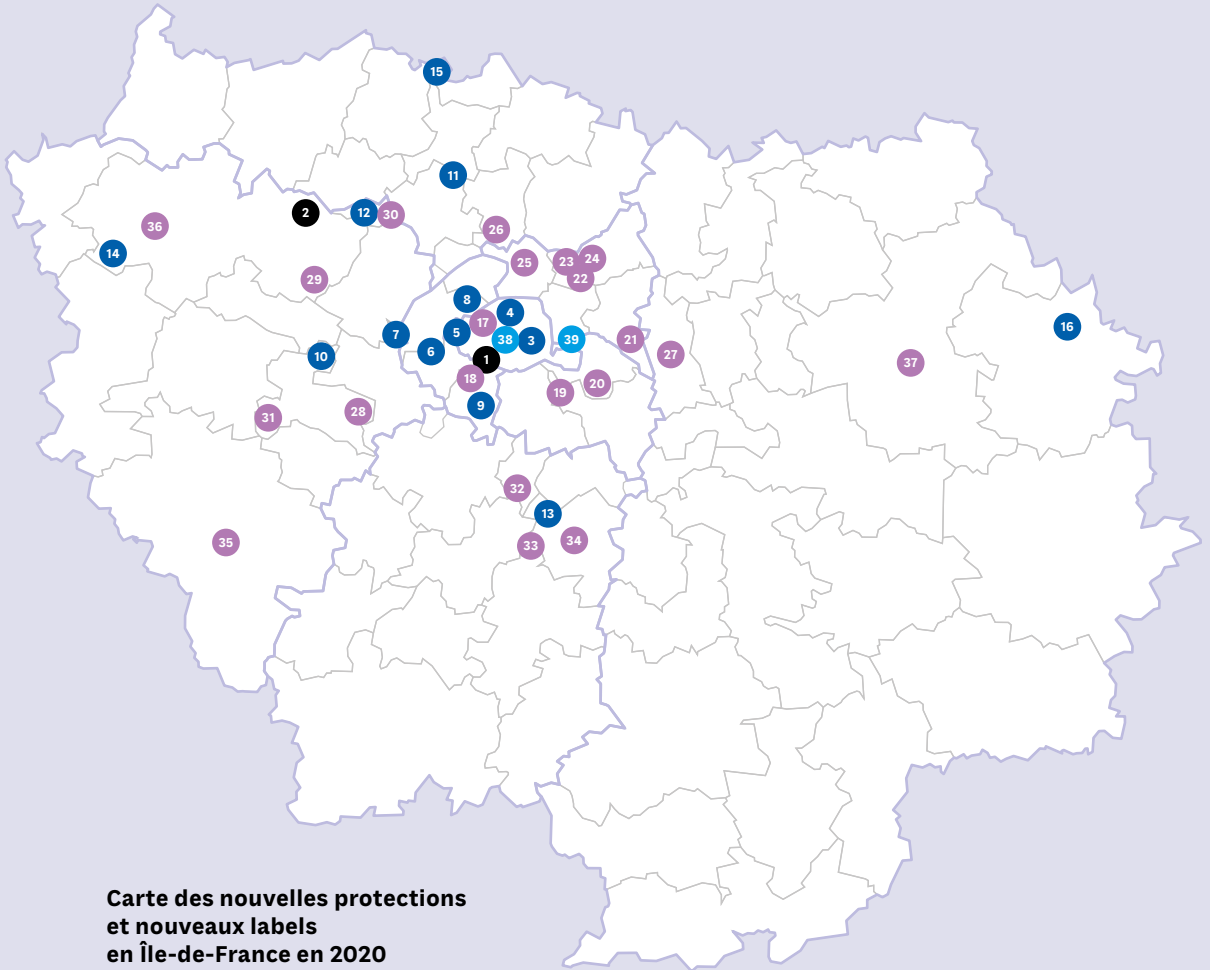
autorisations de travaux
et permis de construire
relatifs aux MH traités en 2020

14,4 M€

de subventions
accordées en 2020

Avec 3 979 monuments historiques protégés, soit 9 % du total national pour 2 % du territoire, la région Île-de-France est, en termes de densité, la plus dotée en édifices protégés. C'est également l'une de celles qui possède le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec quatre biens inscrits en propre (les châteaux et parcs de Versailles et de Fontainebleau ; Paris, rives de la Seine ; la cité médiévale de Provins) et quatre monuments constitutifs de deux biens en série (la Tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie au titre des *Chemins de Saint-Jacques de Compostelle* et trois sites Le Corbusier).

En dépit de la crise sanitaire, la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) a pu, en adaptant ses méthodes de travail, assumer l'ensemble de ses missions. C'est ainsi que cette année a vu la protection d'édifices emblématiques, telle que la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre (Paris 18^e) mais également d'objets rares, tel que l'ensemble mobilier de l'exposition coloniale conservé au Palais de la Porte Dorée (Paris 12^e). La CRMH a également conduit et soutenu des travaux de restauration majeurs. Elle a disposé à ce titre d'un budget de 14,4 M€.



**Carte des nouvelles protections
et nouveaux labels
en Île-de-France en 2020**

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <p>● Classement au titre des monuments historiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Immeuble d'habitation, Paris, 15^e arr. 2. Château, Vaux-sur-Seine 3. Immeuble d'habitation, Paris, 4^e arr. 4. Basilique du Sacré-Coeur, Paris, 18^e arr. 5. Usine des Eaux d'Auteuil, Paris, 16^e arr. 6. Intérieur d'une copropriété, Saint-Cloud 7. Pavillon Viardot et son parc, Bougival 8. Chapelle Roussel, Neuilly-sur-Seine 9. Une maison, Sceaux 10. Église, Saint-Vincent de Paul Villepreux 11. Propriété, Taverny | <p>● Inscription au titre des monuments historiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 12. Monument aux morts de la batellerie Conflans-Sainte-Honorine 13. Château Lot, Ris-Orangis 14. Église Notre-Dame de la Nativité, Favrieux 15. Tombeau de Marguerite-Joséphine Jacquot, Cimetière de Ronquerolles 16. Pressoir à pommes, Villeneuve-sur-Bellot 17. Lycées Bachelard, Raspail, Fresnel et Drouant 18. Lycée Jean Monnet, Montrouge 19. Lycée Maximilien Perret, Alfortville | <p>● Nouveau label Architecture Contemporaine Remarquable 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 20. Lycée Marcellin Berthelot, Saint-Maur-des-Fossés 21. Lycée Flora Tristan, Noisy-le-Grand 22. Lycée Eugène Delacroix, Drancy 23. Lycée Germaine Tillion, Le Bourget 24. Lycée Mozart, Le Blanc-Mesnil 25. Lycée Galilée, Gennevilliers 26. Lycée Gustave Monod, Enghien-les-Bains 27. Lycée René Cassin, Noisiel 28. Lycée de Villaro, Guyancourt 29. Lycée Le Corbusier, Poissy | <p>● Domaine national dont le périmètre est en cours de délimitation</p> <ol style="list-style-type: none"> 30. Lycée Jules Ferry 31. Lycée des Sept Mares, Maurepas 32. Lycée Jean-Baptiste Corot, Savigny-sur-Orge 33. Lycée François Truffaut, Bondoufle 34. Évry-Courcouronnes 35. Lycée Louis Bascan, Rambouillet 36. Lycée Jean Rostand, Mantes-la-Jolie 37. Lycée Jules Ferry, Coulommiers 38. Palais Royal et Palais de la Cité 39. Château de Vincennes |
|--|--|--|---|

Protection : un patrimoine riche et diversifié

Classement et inscription

Les immeubles protégés au titre des monuments historiques

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits. Sont classés parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection. Sont inscrits parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

20 mesures ont été prises pour les immeubles en 2020 : 2 classements, 14 inscriptions ainsi que 2 mesures de radiation d'un arrêté d'inscription et 2 arrêtés modificatifs.

Ensemble mobilier
de la Porte Dorée,
salon Asie,
© Lorenzo EPPPD.



Focus

La basilique du Sacré-Cœur

Dans la continuité d'un partenariat engagé avec la ville de Paris en 2012, qui a permis la protection ou l'extension de protection de 18 lieux de culte appartenant à la ville, la DRAC a initié une procédure de protection au titre des monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

Conçue par Paul Abadie et érigée entre 1874 et 1919 sous la direction de six architectes successifs, chantier religieux le plus important de son temps qui rassemble une soixantaine d'artistes pendant plus d'un demi-siècle, financée grâce aux souscriptions de 8 à 10 millions de personnes, cette basilique est un édifice majeur du paysage architectural et religieux à la fois parisien et national, qui constitue un jalon dans le développement du style néo-roman et néo-byzantin. Elle ne bénéficiait pourtant d'aucune protection au titre des monuments historiques, ce qui, outre les querelles mémorielles dont elle peut parfois faire l'objet, reflète la progressive et parfois difficile reconnaissance du patrimoine du XIX^e siècle. À l'unanimité, les membres de la 1^{re} section de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, en sa séance du 13 octobre, se sont prononcés en faveur d'une inscription au titre des monuments historiques (actée par arrêté du 8 décembre 2020) et d'un vœu de classement.

Façade sud
de la basilique
du Sacré-Cœur (18^e arr.)
© Sothean Nheim,
DRAC IDF



Les objets protégés au titre des monuments historiques

Parmi les 25 mesures de protection prises pour les objets mobiliers en 2020, notons :

- Le classement de 2 statues polychromes du XIV^e siècle dans l'église de Mareil-Marly (78)
- Le classement d'un tableau du XVI^e siècle conservé dans l'église de Sartrouville (78)
- L'inscription de l'ensemble mobilier conservé au Palais de la Porte Dorée à Paris (12^e arr.)

Biens UNESCO

Le comité français du patrimoine mondial a validé en septembre 2020 l'inscription sur liste indicative du domaine de Fontainebleau élargi à la forêt, parallèlement à l'élaboration du plan de gestion et de la zone tampon du bien initial.

Le rapport sur l'état de conservation des 10 sites français du bien en série « L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne » a fait l'objet d'une présentation lors de la conférence internationale qui s'est tenue en Argentine en octobre. Le premier arrêté de la série nationale délimitant les zones tampons des trois biens situés en Île-de-France (Maisons La Roche et Jeanneret, immeuble locatif de la porte Molitor et villa Savoye à Poissy) a été signé, conformément à l'article R 612-2 du code du patrimoine.

Domaines nationaux

Catégorie juridique nouvelle issue de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, les domaines nationaux présentent « un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation ». À ce titre, ils sont, uniquement pour les parcelles appartenant à l'État immédiatement classées, inaliénables, imprescriptibles, et inconstructibles à l'exception des bâtiments et structures nécessaires à leur entretien, à leur visite par le public ou leur mise en valeur.

En 2020 a débuté le travail de délimitation des périmètres pertinents aux plans historique, paysager, urbain et patrimonial des 11 nouveaux domaines en Île-de-France. Sont d'abord concernés le Palais-Royal, le Palais de la Cité et le château de Vincennes.



Lycée René Cassin
à Noisiel (77) label ACR
© Laurent Kruszyk,
Conseil régional
d'Île-de-France

Architecture contemporaine remarquable (ACR)

La DRAC a attribué 35 nouveaux labels en 2020, ce qui porte à 188 le nombre d'édifices ou ensembles labellisés ACR :

- La campagne conduite depuis 2016 sur la thématique des lycées franciliens, en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France, a abouti à la présentation des 40 lycées en commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Une première vague de 23 décisions préfectorales a été signée en décembre 2020.
- La campagne de labellisation des villes nouvelles a été poursuivie dans le cadre d'un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, débuté en 2017 : la clôture de la première phase de repérages sur la ville de Cergy (95) a permis d'aboutir à une sélection d'une vingtaine d'ensembles, en concertation avec la municipalité. Enfin, douze décisions préfectorales relatives à la ville d'Évry ont été signées en 2020.

Conservation et restauration : un soutien renforcé aux petites communes

Contrôle scientifique et technique (CST) sur les monuments historiques

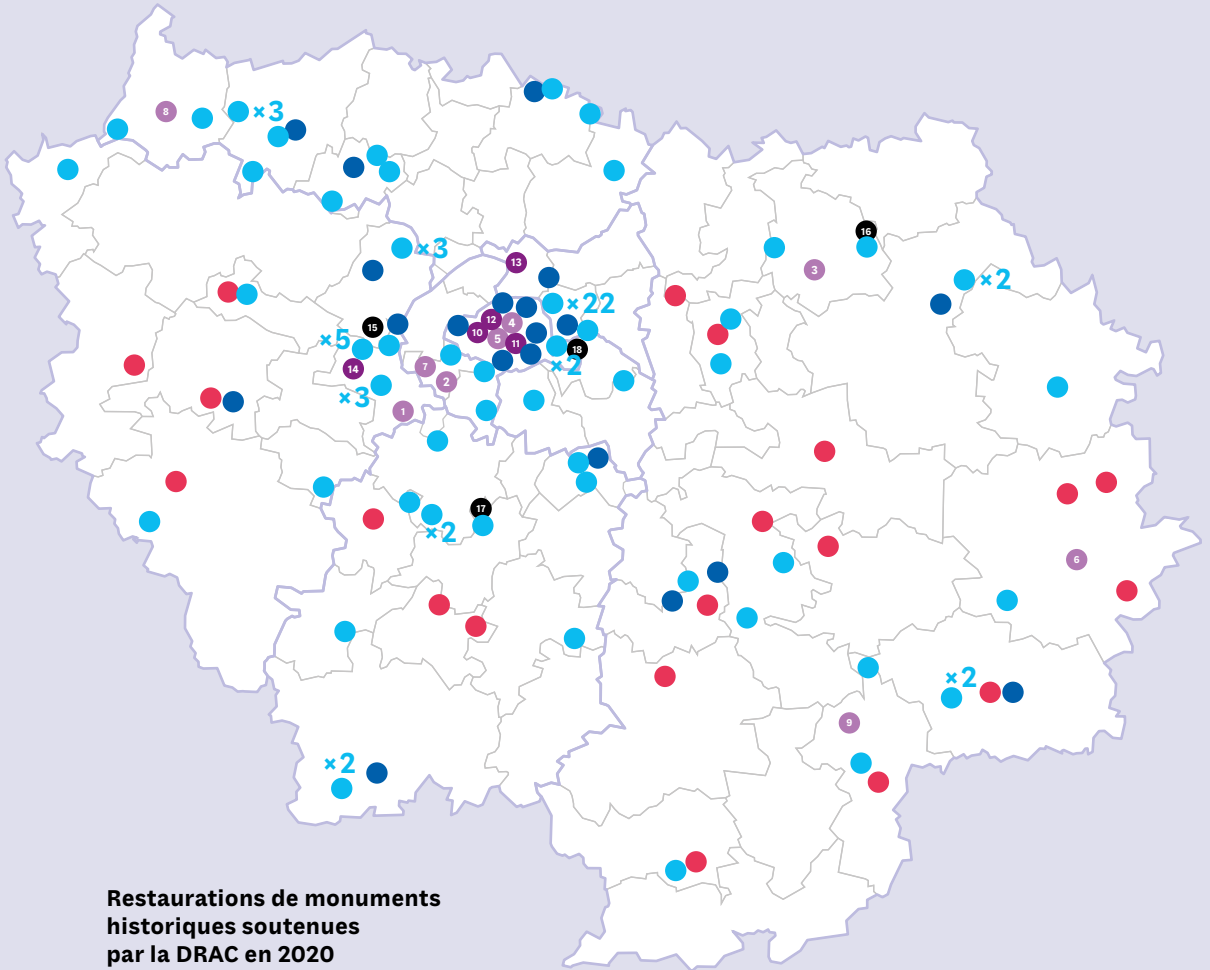
La CRMH exerce un contrôle scientifique et technique, en lien avec le Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine (SMAP) et les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la grande couronne, sur tous les immeubles et objets protégés, afin de garantir leur parfaite conservation et le respect de leur intégrité patrimoniale. À ce titre, 569 autorisations de travaux et avis sur permis de construire ont été motivés et délivrés en 2020, contre 796 en 2019. Cette diminution est sans doute un effet direct de la crise sanitaire. Une quarantaine de contentieux, majoritairement introduits devant le tribunal administratif de Paris, a été traitée par la CRMH en 10 ans. En 2020, ces contentieux concernent des autorisations délivrées et contestées par des associations au sujet d'affichages publicitaires et la construction d'un immeuble sur un terrain classé.

Aides financières apportées aux propriétaires privés et publics







En 2020, 127 demandes de soutien financier, émanant de propriétaires privés comme publics, ont été instruites en vue de l'octroi d'une subvention. La politique de subventionnement de la DRAC tient compte de la répartition territoriale des monuments protégés, de la nomenclature de ces monuments (patrimoine religieux, architecture domestique, patrimoine industriel et scientifique...) et du type de propriétaire afin que les travaux de restauration subventionnés reflètent la diversité des monuments historiques en Île-de-France.

Un accent a été mis, dans la programmation budgétaire, sur le fonds incitatif et partenarial (FIP) au profit des communes à faibles ressources. Ce dernier vise à accompagner le plus possible de petites communes de moins de 10 000 habitants, en permettant à l'État de notifier des subventions à un taux supérieur. En 2020, ce fonds d'un montant de 2,7 M€ (contre 2 M€ en 2019) a permis de financer 21 opérations, notamment en Seine-et-Marne.

Par ailleurs, la Mission patrimoine en péril contribue à la sauvegarde du patrimoine en subventionnant les opérations à hauteur de 40 % pour les MH inscrits et de 60 % pour les classés. En 2020, elle a permis d'inscrire 4 opérations en programmation, dont l'église Saint-Louis à Vincennes, édifice majeur du Val-de-Marne. Dans ce cadre, le montant global des subventions attribuées s'est élevé à 1,2 M€ en 2020, contre 0,4 M€ en 2019.



Restaurations de monuments historiques soutenues par la DRAC en 2020

-  Intervention sur un monument historique appartenant à l'État
-  Intervention sur un monument historique n'appartenant pas à l'État
-  Opération au titre du FIP
-  Mission Patrimoine en péril
-  Intervention supérieure à 200K€ sur un monument historique appartenant à l'État
-  Intervention supérieure à 200K€ sur un monument historique n'appartenant pas à l'État

Interventions sur les monuments historiques appartenant à l'État

1. Aqueduc de Buc
2. Domaine de Meudon
3. Meaux - Cathédrale Saint-Étienne
4. Paris - Colonne Vendôme
5. Paris - Obélisque de Louxor

6. Provins - Couvent des cordelières
7. Réseau Ville d'Avray
8. Site archéologique de Genainville
9. Site archéologique de Pincevent

Interventions supérieures à 200K€ sur les monuments historiques appartenant à l'État

10. Paris - Palais de Chaillot
11. Paris - Palais Royal
12. Paris - S. Rotschild - Rotonde Balzac
13. Saint-Denis - Basilique Saint-Louis
14. Versailles - Cathédrale Saint-Louis

Mission patrimoine en péril

15. Bougival - Villa Viardot
16. Germigny - l'Évêque - Ancienne maison de plaisance
17. Longpont-sur-Orge - Basilique Notre-Dame de Bonne-Garde
18. Vincennes - Église Saint-Louis

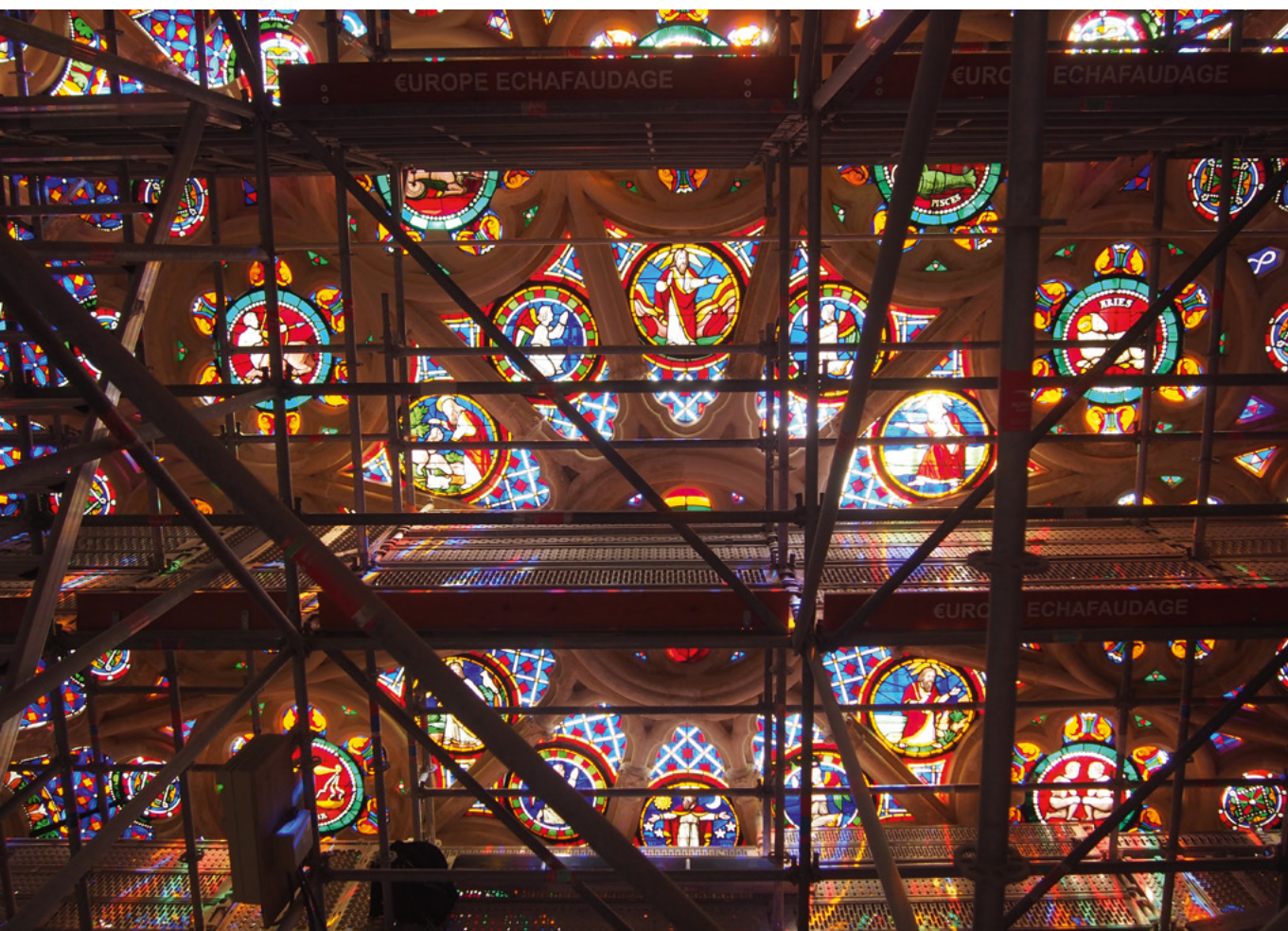
Maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques appartenant à l'État

La CRMH assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien des monuments historiques appartenant à l'État. Les chantiers menés par la DRAC, suspendus pendant le confinement, ont pu reprendre et se poursuivre ensuite sans interruption.

Un programme de travaux a en outre été proposé au titre du plan de relance pour les cathédrales, pour un montant total de 3,9 M€. Il porte sur la restauration des vitraux du déambulatoire de la basilique de Saint-Denis et intègre deux opérations relevant du plan de sécurité des cathédrales mis en place par la direction générale des patrimoines, à savoir : le recoupement du comble de la cathédrale Saint-Louis de Versailles (XVIII^e siècle) et un audit de sécurité incendie assorti de travaux d'urgence de sécurisation dans les trois cathédrales franciliennes relevant de sa maîtrise d'ouvrage (Meaux, Versailles et Saint-Denis).

Valorisation culturelle : un public au rendez-vous

« Les rendez-vous du patrimoine », portés par le groupement Remparts Île-de-France, journées portes ouvertes durant l'été sur des chantiers de bénévoles ont permis à un public local et diversifié (enfants, familles, public en insertion) de découvrir l'action bénévole sur une dizaine de sites patrimoniaux dans 5 départements. Ces actions ont touché environ 10 000 visiteurs.



Basilique Saint-Denis
© Sothean Nheim,
DRAC IDF

Architecture et urbanisme

Chiffres clés 2020

59

sites patrimoniaux remarquables (SPR) dont 4 plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) : Le Marais, le 7^e arrondissement de Paris, Versailles et Saint-Germain-en-Laye

10

Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) : Boulogne-Billancourt, Étampois-Sud Essonne (CA), Meaux, Noisiel, Plaine Commune (CA), le Vexin français (PNR), Pontoise, Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines (CA), Vincennes

60 077

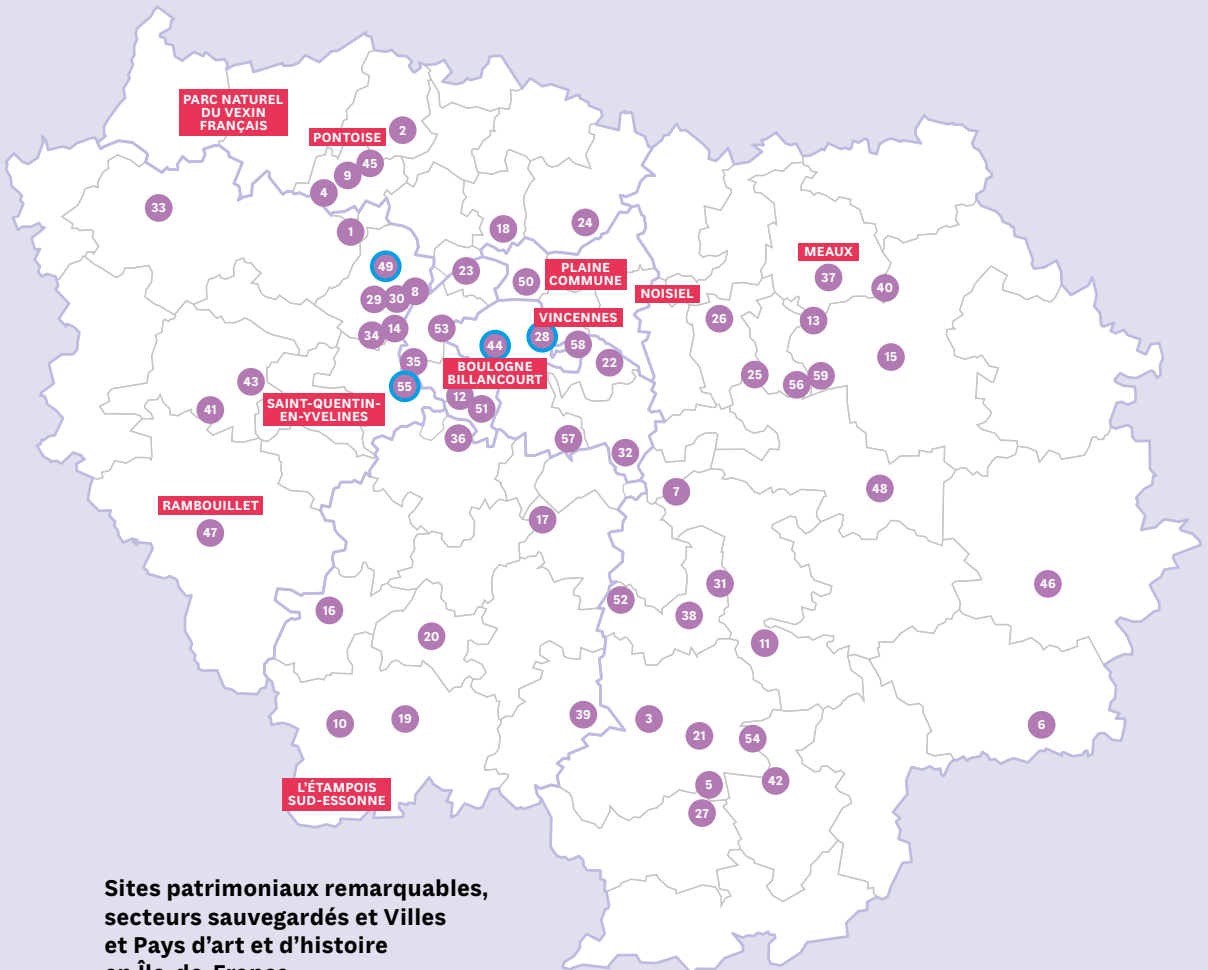
actes rendus par les Architectes des bâtiments de France (ABF) en 2020

L'importance des espaces protégés en Île-de-France

Nouveaux sites patrimoniaux

La région compte 59 sites patrimoniaux remarquables, portant sur des ensembles particuliers – les Puces de Saint-Ouen, la Cité-jardin de Gennevilliers... – ou sur des centres urbains insignes : Versailles, Saint-Germain-en-Laye ainsi que le Marais et le 7^e arrondissement de Paris, pour lesquels la protection des immeubles peut aller jusqu'aux espaces intérieurs. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Saint-Germain-en-Laye fait l'objet d'un processus de révision, en vue d'étendre le périmètre et d'améliorer la connaissance, historique et patrimoniale, des immeubles anciens du centre-ville.

Le 16 janvier 2020, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture a rendu un avis favorable sur le projet de création d'un site patrimonial remarquable commun à Fontainebleau et Avon. Ce SPR contribuera à la mise en valeur du très riche patrimoine qui constitue la partie bâtie de la zone tampon autour du bien reconnu, à l'UNESCO, par le Comité du patrimoine mondial. Ce projet de SPR et celui de Moret-Loing-et-Orvanne feront chacun l'objet d'une enquête publique en 2021, avant leur création par la ministre de la Culture.



**Sites patrimoniaux remarquables,
secteurs sauvegardés et Villes
et Pays d'art et d'histoire
en Île-de-France**



Site patrimonial remarquable (SPR)



SPR avec plan de sauvegarde et de mise en valeur



Ville et Pays d'art et d'histoire

1. Andrésy
2. Auvers-sur-Oise
3. Barbizon
4. Boisemont
5. Bourron-Marlotte
6. Bray-sur-Seine
7. Brie-Comte-Robert
8. Carrières-sur-Seine
9. Cergy
10. Chalo-Saint-Mars
11. Châtelet-en-Brie
12. Clamart
13. Couilly-Pont-aux-Dames
14. Croissy-sur-Seine
15. Crécy-la-Chapelle
16. Dourdan

17. Draveil
18. Enghien-les-Bains
19. Étampes
20. Étréchy
21. Fontainebleau-Avon
22. Fontenay-sous-Bois
23. Gennevilliers
24. Gonesse
25. Jossigny
26. Lagny-sur-Marne
27. Larchant
28. Le Marais
29. Le Pecq
30. Le Vésinet
31. Maincy
32. Mandres-les-Roses

33. Mantes-la-Jolie
34. Marly-le-Roi
35. Marnes-la-Coquette
36. Massy
37. Meaux
38. Melun
39. Milly-la-Forêt
40. Montceaux-les-Meaux
41. Montfort-L'Amaury
42. Moret-Loing-et-Orvanne
43. Neauphle-le-Château
44. PARIS 7^e arr.
45. Pontoise
46. Provins
47. Rambouillet
48. Rozay-en-Brie

49. Saint-Germain-en-Laye
50. Saint-Ouen
51. Sceaux
52. Seine-Port
53. Suresnes
54. Thomery
55. Versailles
56. Villeneuve-le-Comte
57. Villeneuve-Saint-Georges
58. Vincennes
59. Voulangis

Dix territoires labellisés Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Ces territoires diversifiés, villes ou agglomérations, ont bénéficié par convention du soutien du ministère pour engager des actions de valorisation et d'animation sur leur riche patrimoine architectural et urbain.

Le Pays d'Art et d'Histoire Plaine Commune a entériné la programmation d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), lieu d'accueil destiné aux activités de médiation auprès du grand public, sur le patrimoine de ce territoire, comme à l'éducation artistique et culturelle.

La préservation du patrimoine dans un contexte de pression foncière

Des projets emblématiques négociés

Dans chaque département, les architectes des Bâtiments de France (ABF) et leurs collaborateurs dans les pôles du SMAP ou les UDAP sont chargés d'accompagner l'évolution des espaces patrimoniaux : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits...

Cette activité se concrétise par le suivi et la négociation de sujets – projets de toutes natures, documents d'urbanisme, plan de gestion du patrimoine... –, dont les plus importants peuvent requérir une attention continue durant plusieurs mois. Parmi les projets les plus emblématiques, citons : le Grand Palais éphémère (mise au point du projet et du traitement des abords) et le projet de restructuration de la Gare du Nord à Paris ; la mise en valeur et l'aménagement de la Cité épiscopale à Meaux (77) ; le lancement d'un SPR à Louveciennes et Marly-le-Roi (78) ; le projet de réhabilitation de la préfecture et la création d'un centre d'art, architecture, patrimoine et paysage à Évry-Courcouronnes (91) ; l'aménagement de la cité des métiers d'art et du design à Sèvres (92) ; les études préparatoires aux Jeux Olympiques 2024 à Saint-Denis (93) ; le lancement des 3 plans locaux d'urbanisme par chacun des 3 Établissements publics territoriaux du Val-de-Marne ; la création d'une structure charpentée abritant les vestiges du temple de Genainville (95).

Évolution de l'activité dans les espaces patrimoniaux

Dans l'ensemble de la région, l'activité liée aux demandes d'autorisation (permis de construire ou de démolir, déclarations préalables, pose d'enseignes...) a été sensiblement moins forte en raison de la situation sanitaire : 60 077 actes ont été émis en 2020 pour 62 899 en 2019.

La crise sanitaire a eu un net impact sur les activités commerciales, puisque les demandes de pose d'enseigne et de publicité se sont contractées de plus de 18 %. Les périodes de confinement strict comme les précautions de distanciation sociale, conduisant à limiter au maximum les réunions,

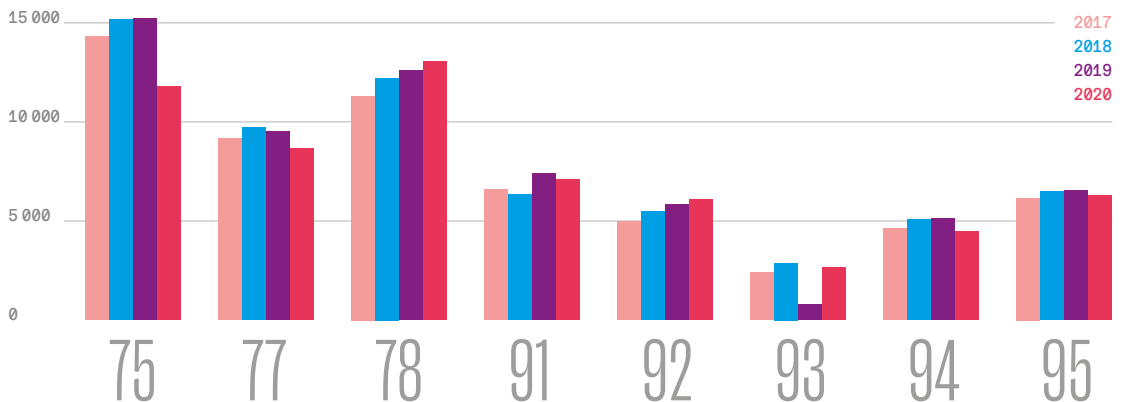
ont contracté de 25% le nombre des actes consécutifs aux rendez-vous pour la présentation des projets, préalable au dépôt des demandes d'autorisation.

Pour leur part, les projets publics ou privés à grande échelle, faisant l'objet de permis d'aménager, ont diminué de 23 %, sous l'effet simultané de la crise et des élections municipales, car cette période est moins propice à l'engagement de projets d'aménagement pour les communes. En revanche, les projets individuels semblent avoir été conduits en nombre important, à la faveur de la disponibilité des demandeurs sur leur lieu d'habitation. Les deux départements dont les résidents ont les meilleurs revenus moyens, les Yvelines et les Hauts-de-Seine, montrent un net accroissement des permis de construire et des déclarations préalables. La ville de Paris montre au contraire une très forte diminution générale d'activité.

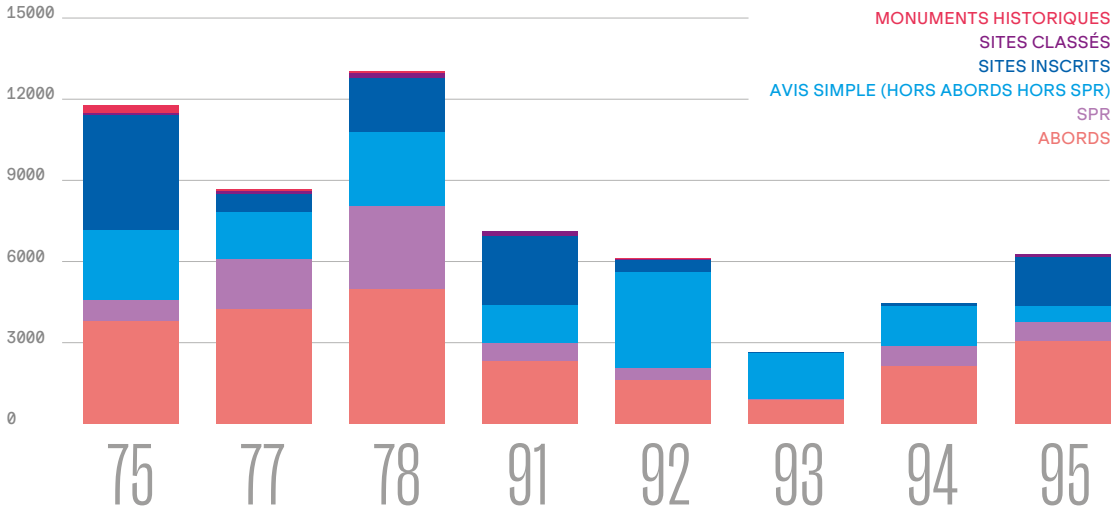
Actuellement, le nombre des déclarations préalables doit beaucoup aux travaux de rénovation que les propriétaires souhaitent mettre en œuvre pour améliorer les performances énergétiques de leur habitation. Les difficultés sont néanmoins nombreuses en raison de travaux inadaptés à la préservation du caractère architectural des constructions qui fonde la beauté, l'identité et l'intérêt des paysages bâtis patrimoniaux.

Enfin, pour le Palais de Chaillot, la crise sanitaire et l'établissement du confinement ont considérablement amoindri (-72 %) le nombre des demandes d'autorisation d'occupation temporaire pour des événements et manifestations sur le Parvis des Droits-de-l'Homme, pour lesquels la conservatrice veille au respect du patrimoine comme des règles de sécurité. En cet emplacement exceptionnel, le Président de la République a néanmoins rendu hommage aux victimes du terrorisme au cours de la cérémonie de la première journée nationale, instaurée le 11 mars de chaque année.

Évolution du nombre d'actes



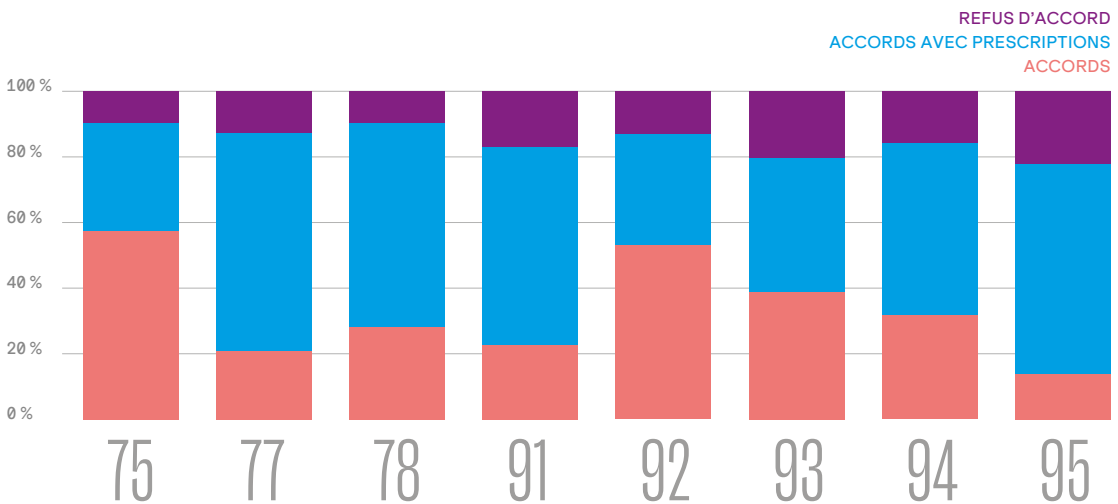
Situations traitées



Nature des actes par ABF en 2020

En fonction de la qualité du patrimoine à mettre en valeur et de la teneur des projets présentés, la vigilance et l'exigence des ABF s'exerce avec une proportion plus ou moins forte d'avis favorables, d'avis prescriptifs ou d'avis défavorables :

Nature des avis conformes



Archéologie

Chiffres clés 2020

2 198

dossiers d'aménagement instruits

25

hectares de fouilles préventives

118

diagnostics archéologiques prescrits

42

programmes de recherche financés

Une année productive malgré la pandémie

L'archéologie, habituée à surmonter de nombreux imprévus, s'est adaptée rapidement à la crise sanitaire. Si tous les chantiers se sont arrêtés au cours du confinement du 17 mars au 11 mai 2020, l'activité a repris sans interruption depuis, grâce au protocole sanitaire mis en place et à la capacité d'organisation des équipes. En archéologie préventive, le bilan de l'année connaît logiquement une baisse, légère, par rapport à la précédente, tout en restant dans la moyenne, et l'on peut s'attendre à enregistrer un rattrapage proportionnel à la reprise de l'aménagement. En archéologie programmée le report de certaines opérations de terrain a été compensé par le renfort des programmes d'étude et d'analyse vers lesquels des moyens ont été redirigés. La DRAC Île-de-France a ainsi pu prolonger l'effort accompli depuis plusieurs années pour accompagner et relancer des actions de recherche, de conservation et de valorisation en archéologie dans la région capitale.

Les recherches archéologiques préventives accompagnent à la fois l'aménagement du territoire francilien et ses infrastructures d'avenir, mais aussi son développement culturel, enrichissant par la connaissance du passé des projets de réhabilitation du patrimoine ou de rénovation urbaine. En révélant au public des vestiges inconnus ou oubliés, elle tisse des liens entre un quartier et ses habitants, qui ont la fierté de recevoir ces découvertes en héritage. En 2020, de nouveaux jalons marquent la Préhistoire et l'Histoire de notre région. À Clichy-la-Garenne (92), l'étude d'une séquence sédimentaire des alluvions de la Seine a permis de retrouver des traces de Néandertal, dont des silex taillés selon le mode de débitage dit « Levallois » : pour la première fois les scientifiques ont pu documenter de tels vestiges dans leur contexte, un siècle et demi après leur découverte dans les carrières de Clichy-Levallois. À Puiseux-en-France (95), un autre site du Paléolithique moyen a livré quant à lui des indices d'un mode de débitage supposé inédit.

Puiseux-en-France (95),
ZAC Bois du Temple,
silex daté du
Paléolithique moyen
© Claire Besson,
DRAC IDF



À Chessy (77), dans la ZAC des Studios & Congrès, une fouille préventive a révélé une ferme de la fin de la période gauloise comportant des sépultures datant sans doute du 1^{er} siècle avant J.-C. À Vitry-sur-Seine (94), dans la ZAC des Ardoines, une fouille met au jour des occupations s'étendant du Néolithique à la période médiévale. À Vimpelles (77), un rapport de fouille a documenté un important habitat gaulois dont le plan au sol est inhabituel. Un diagnostic à Pontoise (95), a quant à lui livré les tout premiers indices de la ville antique de *Brivisara*, pressentie depuis longtemps mais jamais encore attestée. À Tremblay-en-France (93), une fouille préventive dans le bassin du Sausset a mis au jour l'un des plus grands ensembles funéraires du Haut Moyen Âge connus en Île-de-France, avec 1 253 sépultures identifiées. À Marly-la-Ville (95), le lieu-dit le Château a livré des vestiges très denses d'habitats depuis le Haut Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne, le long d'une voie structurante qui dessert toujours le village. À Rueil-Malmaison (92) dans le Parc du Cardinal, un diagnostic a documenté les vestiges de la grotte de Richelieu et dégagé des fragments inédits de son décor disparu : des appliques en pierre et différents types de coquillages. Des traces de la Première Guerre mondiale ont également été découvertes à Puiseux (95), quand, à Nanterre (92), un autre diagnostic a fourni l'occasion d'explorer au lieu-dit La Folie une ancienne carrière de calcaire reconvertie en abri de la défense passive au début de la Seconde Guerre mondiale. À Paris (75) enfin, de nombreuses interventions ont été réalisées sur l'île de la Cité, au Palais de Justice, à l'Hôtel-Dieu, et sur la Cathédrale Notre-Dame qui a bénéficié d'une prospection géophysique et d'une sauvegarde archéologique des vestiges issus de l'incendie.

Une intervention d'exception sur le chantier de Notre-Dame de Paris

Durant deux années, les équipes du ministère de la Culture (SRA/DRAC IDF, LRMH, C2RMF), aidées de compagnons sur le chantier, ont assuré le prélèvement et le tri des matériaux effondrés au sol et sur les voûtes de Notre-Dame. Cette intervention a permis d'enregistrer l'emplacement précis de ces vestiges, au fur et à mesure de leur évacuation, pour les rattacher aux structures dont ils sont tombés, notamment à la charpente. Ces données, qui sinon auraient été perdues à tout jamais, permettent la poursuite des études sur cette partie du monument. Ont été recueillis près de 10 000 bois de charpente, plus de 550 palettes de pierres, et presque 200 palettes de vestiges métalliques. Transférés sur le site loué par l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris à Saint-Witz (95), ils seront accessibles aux chercheurs des groupes de travail (CNRS-Culture) constitués pour chaque matériau, sous la responsabilité de la DRAC.

Remontage à blanc de l'arc effondré de la nef de Notre-Dame de Paris
© Alexis Komenda, C2RMF



Conservation et recherche programmée

Forte de sa production scientifique, l'Île-de-France poursuit sa stratégie de conservation durable du patrimoine archéologique, avec en 2020 la deuxième réunion du réseau des collectivités territoriales pour la conservation des biens archéologiques mobiliers (BAM) et de la documentation scientifique issue des opérations archéologiques, et la mise en place d'un protocole pour en normaliser l'inventaire. Le projet de Centre de conservation et d'étude (CCE) régional mutualisé avec les réserves du Musée d'Archéologie Nationale est actuellement à l'étude auprès de l'OPPIC, avec pour ambition la création à Versailles d'une structure de référence pour les « archives du sol », devenant un véritable équipement scientifique et culturel. D'autres sont en projet, tel le Centre d'interprétation de l'archéologie et du patrimoine de la Ferme d'Ithe, à Jouars-Pontchartrain (78). La région poursuit son ambitieuse politique d'éducation artistique et culturelle (EAC), qui s'est en partie tournée vers la production de ressources numériques comme alternative à la fermeture des lieux de culture pendant la pandémie. Enfin, l'année 2020 a vu la parution d'un supplément de la *Revue archéologique d'Île-de-France* sur les monnaies gauloises en bronze de la région.

Les recherches archéologiques programmées couvrent également la chronologie régionale. Le Paléolithique et le Mésolithique font l'objet de plusieurs programmes collectifs de recherche (PCR), qui trouvent leur unité dans un projet culturel de territoire : « Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France » (77, 91). En 2020, une opération singulière a été réalisée à Larchant (77) en prélevant d'un abri orné dans les chaos de grès une dalle gravée qui constitue la clé de cet art préhistorique mésolithique, car retrouvée enfouie dans les couches archéologiques datées de cette période, désormais étudiée et exposée à la mairie. L'Île-de-France connaît par ailleurs un renouveau des recherches sur le Néolithique, avec un projet collectif de recherche (PCR) sur les « Territoires et terroirs du Néolithique dans le Val-d'Oise et ses marges », ainsi qu'une prospection thématique sur le mobilier de cette époque. Le Département du Val-de-Marne a quant à lui mené une prospection géophysique dans le Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine en préalable à une fouille programmée sur les périodes néolithique et protohistorique. En Val-d'Oise, un groupe de travail a été mis en place sur les sites protohistorique et antique d'Épiais-Rhus, et la fouille programmée sur le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville a permis d'explorer la façade du théâtre ainsi que l'aire sacrée, dans le cadre du PCR « Paysages religieux antiques en Île-de-France ». Dans le lit de la Seine à Barbeau, sur la commune de Fontaine-le-Port (77), les recherches subaquatiques révèlent l'épave d'un bateau du XIII^e siècle. Dans le Parc de Sceaux (92) une prospection géophysique et des sondages ont permis de retrouver son ancien système hydraulique. Enfin, une prospection thématique a débuté sur le Plateau du Vexin (78, 95) afin d'inventorier les témoins archéologiques et historiques de la Seconde Guerre mondiale et de la bataille éponyme.

Le Muséum national d'histoire naturelle est à l'origine du projet beDNA (banque d'échantillons et de Données Nationale Archéogénétique), qui a pour objectif de créer une collection pour les analyses futures en paléogénétique, en rassemblant des échantillons sur des fouilles archéologiques récentes, prélevés dans des conditions optimales. Elle est associée à une base de données accessible aux chercheurs, ce qui favorisera le travail collaboratif entre archéologues et paléogénétiens. La région a été choisie pour accueillir la phase test de la beDNA, par la signature d'une convention en décembre 2020 entre le Muséum et la DRAC pour le dépôt de vestiges anthropobiologiques, et la rédaction conjointe d'un protocole d'information, de prélèvement sur le terrain et de transmission des échantillons jusqu'à leur lieu de stockage. Il a été diffusé à l'ensemble des opérateurs de l'archéologie préventive et programmée intervenant dans la région.

Focus

Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France

L'Île-de-France est une grande région de Préhistoire où les recherches archéologiques ont mis au jour depuis le milieu du XX^e siècle cinq sites concernant les derniers chasseurs-cueilleurs qui peuplaient notre région vers la fin de la dernière glaciation (la plupart entre 15 000 et 7 000 ans avant le présent), suivant le cours du fleuve Seine, du sud-est au nord-ouest : ORMESSON (77), Les Bossats ; LA GRANDE-PAROUSSE (77), Pincevent ; Les abris ornés des chaos de grès du massif de FONTAINEBLEAU (77, 91) ; ÉTIOLLES (91), Les Coudray ; CORBEIL-ESSONNES (91), Les Tarterêts III. Ces sites ont acquis depuis des décennies une notoriété internationale parmi les spécialistes et une reconnaissance auprès des publics. Cependant, malgré le travail remarquable des équipes pour les valoriser, aucun de ces sites à lui seul n'a pu encore franchir un seuil de rayonnement suffisant. Dans ce but, les partenaires concernés ont développé une volonté commune, aboutissant à la mise en place d'un projet culturel de territoire, inscrit au contrat de plan État-Région 2021-2027. Ce projet réunit aujourd'hui, sous l'égide des préfets de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, les services de l'État / ministère de la Culture / DRAC IDF ; les principales collectivités territoriales ; l'Université de Paris 1 ; le CNRS ; le Parc naturel régional du Gâtinais français ; l'Office national des forêts et l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Le 6 octobre 2020, ces partenaires se sont réunis au sein d'un comité de pilotage et ont installé un conseil scientifique et culturel, placé sous le haut patronage du professeur Yves Coppens, pour lancer ce projet. Il aspire à optimiser les conditions de conservation, d'étude et de valorisation des cinq sites et ensembles de sites concernés, en réunissant leurs atouts scientifiques, techniques, patrimoniaux, culturels, paysagers et artistiques,

pour créer une dynamique commune qui bénéficiera à chacun d'eux. Portant sur l'arc sud francilien, en Essonne et en Seine-et-Marne, il s'agit d'un projet de développement durable, culturel, touristique, social et économique, d'un projet d'aménagement du territoire au service des habitants de l'Île-de-France, de ses visiteurs, et de leurs nouvelles pratiques, en dehors de l'aire métropolitaine du Grand Paris et des grands attracteurs de la région capitale. L'objectif du projet consiste d'une part à maintenir, conforter et compléter les équipements scientifiques et techniques des sites, qui réunissent quatre composantes indissociables : la recherche de terrain, la formation, la conservation et la valorisation du patrimoine. Il consiste d'autre part à proposer, à partir de ces ressources patrimoniales et scientifiques, culturelles et naturelles, des parcours d'interprétation, à l'échelle régionale et à l'échelle locale de chacun des cinq sites et ensembles de sites, en partenariat avec deux musées : le Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France à Nemours, et le Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye. En 2021, la DRAC Île-de-France portera une étude de faisabilité de concert avec ses partenaires.

Journées portes
ouvertes sur le site
des Tarterêts III
à Corbeil-Essonne (91)
© Hamid Azmoun, INRAP



Musées et Maisons des illustres

Chiffres clés 2020

130

musées de France

260 000 €

alloués par le Fonds régional
d'acquisition des musées (FRAM)
en 2020, à parité entre la DRAC
et le Conseil régional

40

maisons des illustres

Une redécouverte des musées territoriaux au sortir du confinement

La région compte 130 musées de France, dont 39 musées nationaux et 91 musées de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. La DRAC apporte conseils et aides techniques à ces derniers. Le dynamisme de l'appellation s'est concrétisé par la reconnaissance de l'intérêt des collections du musée municipal Daubigny, à Auvers-sur-Oise (95) qui a obtenu l'appellation Musée de France lors du Haut conseil des musées de France le 1^{er} décembre 2020.

Cependant, il existe en Île-de-France une disparité entre les musées nationaux qui bénéficient de collections internationalement reconnues, situés principalement dans la capitale, et les musées territoriaux, situés surtout en petite et grande couronne, dont les collections sont moins connues du public. Cette disparité a été gommée au moment de la réouverture des équipements culturels en mai 2020. Les musées de France, les lieux d'exposition, les maisons des Illustres ont été identifiés pour répondre à un besoin culturel de proximité permettant notamment d'éviter les mouvements de populations dans les transports en commun. Ces équipements ont pu accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions selon les nouvelles règles liées à l'application des mesures barrières. La fréquentation des musées et des maisons des Illustres a été très satisfaisante du printemps à l'automne effaçant le handicap de la notoriété ou de l'éloignement des centres urbains.

Le soutien à la réouverture des musées a fortement mobilisé la DRAC et représenté un surcroît d'activité important (plus de 80 avis délivrés aux préfetures de département dans la seconde quinzaine de mai, avec un temps de réponse qui n'excédait pas 24h, même les week-end et jours fériés).

Évolution des missions et déconcentration des procédures

Les demandes d'appellation Musée de France doivent désormais faire l'objet d'un examen préalable par les conseillers de la DRAC. Sont aussi déconcentrés depuis 2020 : le label Exposition d'intérêt national ; le prix *Le musée sort de ses murs* ; la validation des Projets scientifiques et culturels (PSC).

Ces derniers relèvent de l'obligation pour tous les musées bénéficiant de l'appellation musée de France, en application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. Une recommandation est désormais ajoutée, non obligatoire, celle d'intégrer le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC). La DRAC a enregistré des résultats très positifs concernant l'élaboration des PSBC des musées grâce aux ateliers réalisés avec le concours du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF).

Le taux d'avancement du second récolement décennal, débuté le 1^{er} janvier 2016 avoisine 30 %. Les conseillers accompagnent les musées de leur avis sur les travaux d'écriture (radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif pour les oublis), les dépôts de plainte pour les biens manquants, le marquage complet des œuvres, les campagnes photographiques ou de numérisation pour le versement sur les bases de données, dont Joconde, intégrée à la plateforme ouverte des patrimoines (POP).

Fonds régional d'acquisition des musées

La DRAC a soutenu les acquisitions de 3 musées, pour un montant de 130 K€ : le MAC/VAL (94) ; le musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie (78) ; le musée intercommunal d'Étampes (91).

Réouvertures et inaugurations prévues en 2020

Le Palais Galliera et la maison de Victor Hugo à Paris, le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne ont pu ouvrir entre les deux confinements, après une période de travaux. Le musée Carnavalet, la crypte archéologique de Notre-Dame et la maison Zola - musée Dreyfus à Médan ont décalé leur réouverture en 2021.

Expositions temporaires

L'année aura été marquée par une riche programmation d'expositions temporaires balayée par les confinements et la fermeture de l'ensemble des équipements culturels le 29 octobre 2020. Les musées ont mis tout en œuvre pour garantir la prolongation ou le report des manifestations avec des difficultés financières ou logistiques relatives aux prêts des œuvres.

L'exposition *Voyages en couleurs, Mac Orlan et les peintres* présentée au Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr sur Morin, a obtenu le label Exposition d'intérêt national. Elle répondait aux exigences d'un projet d'envergure avec des partenariats scientifiques, une publication et des prêts d'œuvres des collections nationales et internationales. L'inauguration le 12 septembre a permis à de nombreux visiteurs de la découvrir avant la fermeture des établissements fin octobre.

La déconcentration du label Maisons des Illustres

Le dynamisme du label Maisons des Illustres de 2019 a été interrompu en 2020 faute de campagne annuelle d'appel à candidature, suite à la déconcentration de la procédure en 2020. La cérémonie de la pose de la plaque s'est tenue le 18 juin 2020 à l'atelier Chana Orloff, construit par l'architecte Auguste Perret, en présence de la famille, de la Maire du 14^e arrondissement, Carine Petit, et de Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France.

Ateliers-musée
Chana Orloff,
Villa Seurat
© Sothean Nheim,
DRAC IDF





Soutien à la création artistique

←

Alabama Song,
visuel
© Compagnie
Coup de Poker

Théâtre

Centre Dramatique National

1. Théâtre de Sartrouville
2. Théâtre Gérard Philippe
3. Nouveau théâtre de Montreuil
4. Théâtre de la Commune
5. Théâtre des Quartiers d'Ivry
6. T2G
7. Théâtre des Amandiers

Pôle National du Cirque

8. Espace cirque d'Antony / La Piscine / Théâtre Firmin Gémier

Centre national des arts de la rue et de l'espace public

9. Moulin Fondu

Musique

Scène de musiques actuelles

10. L'Empreinte
11. File 7
12. MJC - CS l'Usine à Chapeaux
13. MJC - La Clef
14. Paul B
15. Le Plan
16. Le Triton
17. Espace Michel Berger

Orchestre national en région

18. Orchestre national d'Île-de-France - ONDIF
19. Orchestre de chambre

Centre national de création musicale

20. La Muse en Circuit

Centre national d'art vocal

21. Accentus

Danse

Centre de développement chorégraphique national

22. La Briqueterie
23. Atelier de Paris

Centre chorégraphique national

24. CCN de Créteil et du Val-de-Marne

Pluridisciplinaire

Scène nationale

25. La ferme du Buisson
26. Théâtre Sénart
27. TSQY - Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines
28. Scène nationale de l'Essonne - Agora-Desnos
29. Les Gémeaux
30. Théâtre 71
31. MC93
32. MAC - Maison des Arts et de la Culture
33. Points Communs - Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise

Centre culturel de rencontre

34. Royaumont - abbaye et fondation

Scène conventionnée d'intérêt national

35. Les Cuizines
36. La Barbacane
37. Le Sax
38. L'Onde Théâtre - Centre d'art
39. Le Rack'Am
40. Opéra de Massy
41. Théâtre de Vanves
42. Théâtre de Suresnes Jean Vilar
43. Maison de la musique
44. La Maison des Jonglages
45. La Poudrerie
46. CAFAC - Espace 1789
47. Théâtre Louis Aragon
48. Scène Watteau
49. Centre des Bords de Marne
50. Théâtre Romain Rolland
51. Théâtre Cinéma Paul Éluard
52. Le Forum
53. Le Centre des Arts
54. Festival théâtral du Val-d'Oise
55. L'étoile du nord

Arts visuels

Fonds régional d'art contemporain

56. Le Plateau
57. Le Château
58. Les Réserves

Centre d'art contemporain

59. Centre Photographique d'Île de France
60. La ferme du Buisson
61. La Maréchalerie
62. Micro Onde - Centre d'art contemporain de L'Onde
63. CAC - Brétigny
64. La Galerie
65. Le Cyclop de Jean Tinguely
66. Le CREDAC
67. MAC VAL
68. Abbaye de Maubuisson
69. Centre des Arts
70. La Source
71. Le Bal
71. Immanence
71. Betonsalon
71. Jeu de Paume
71. Goswell Road
71. Palette Terre
71. Glassbox
71. Treize
71. Doc
71. Art Azoï

L'offre artistique relative au spectacle vivant en Île-de-France représente environ 35 % de l'offre nationale, ce qui illustre le dynamisme de la région. Si le territoire de Paris intra-muros reste une vitrine essentielle à la visibilité et à la diffusion des artistes, l'irrigation artistique de l'ensemble du territoire francilien au plus près des populations reste un objectif stratégique de l'action de la DRAC.

Le Service Régional de la Création (SRC), créé en 2020, assure, au sein de la DRAC, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion de la danse, de la musique, du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte...) et des arts visuels. Il organise les fonctions d'expertise artistique et de diagnostics territoriaux, les propositions d'action, de négociation et de mise en œuvre de politiques publiques à l'échelle régionale.

Il apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes dans un souci d'exigence artistique et d'aide à l'emploi. Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent à la diversité artistique, au renouvellement des publics et à l'éducation artistique et culturelle.

Des résidences (annuelles, pluriannuelles) de différentes natures (création, recherche, expérimentation) complètent ces dispositifs, en permettant une présence artistique dans les territoires et un soutien à des théâtres de ville non soutenus au titre du fonctionnement par la DRAC mais qui œuvrent à un maillage territorial et à une pluralité de l'offre artistique.

La politique mise en œuvre dans le secteur du spectacle vivant s'appuie également sur la formation avec un réseau solide constitué notamment de deux pôles d'enseignement supérieur (Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt ; Pôle Sup 93), d'un centre de formation du musicien intervenant (CFMI) à Orsay, de deux écoles nationales de cirque (Académie Fratellini à Saint-Denis ; École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois). Ce réseau est complété par le Centre de formation aux apprentis l'ESCA (Asnières) et La Filière (Bagnolet).

La poursuite en 2020 du processus de déconcentration amplifie le périmètre de l'intervention de la DRAC, notamment en matière de suivi et d'expertise de compagnies conventionnées d'envergure nationale et internationale dans tous les champs de la création. La déconcentration du dispositif des aides à l'écriture d'une œuvre musicale originale ainsi que celle des Ateliers Médicis (Clichy-Montfermeil) et du Théâtre des Bouffes du Nord (Paris 18^e) constituent un renforcement majeur du périmètre de la DRAC et diversifie les objets de son expertise.

Les conséquences de la crise sanitaire pèsent lourdement et de manière durable sur le secteur du spectacle vivant et de la création. L'aide aux festivals est une des réponses apportées par la DRAC, dès 2020.

Focus Aide aux festivals

Contrairement aux idées reçues, l'Île-de-France est la 2^e région de France la plus pourvue en festivals : elle compte en effet 399 festivals sur son territoire selon le panorama établi par le ministère de la Culture en 2019, soit davantage que de grandes régions festivalières.

La plupart des festivals ont subi de plein fouet les mesures de restriction pendant la crise sanitaire, et ont dû annuler, reporter ou dans le meilleur des cas adapter leur jauge pour se conformer aux consignes sanitaires. À la différence d'autres secteurs, les festivals ont des budgets qui reposent en grande partie sur leurs recettes propres. Les pertes constatées en 2020 ont donc fragilisé l'économie des structures, avec des effets collatéraux, bien souvent, sur le tissu économique local.

En complément des mesures de soutien à l'économie prises par le Gouvernement dès le début de la crise sanitaire — telles que le fonds de solidarité, l'indemnisation de l'activité partielle, les prêts garantis par l'État ou encore les exonérations et reports de cotisations — les festivals ont fait l'objet d'une attention particulière du ministère de la Culture, du fait du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'irrigation culturelle des territoires.

La Ministre de la Culture a lancé une grande concertation dans le cadre des « États généraux des festivals » qui se sont tenus à Avignon début octobre 2020. Chaque DRAC a décliné cette concertation à l'échelle de sa région. La Ministre a également créé un fonds d'indemnisation pour les festivals les plus fragilisés par la crise sanitaire, doté de 10 M€ au national. Pour l'Île-de-France, ce sont 44 festivals qui ont bénéficié de ce soutien, pour un montant total de 1,33 M€.



25
Festivals
de musique



6
Festivals de théâtre
et arts associés



8
Festivals
de cinéma



1
Festival
pluridisciplinaire
(Atelier des
artistes en exil)



3
Festivals d'arts



1
Festival de danse

Théâtre : maillage territorial et pluralité de l'offre artistique

Chiffres clés 2020

Labels nationaux et appellations

7	Centres dramatiques nationaux (CDN)	1	Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)
9	Scènes nationales (SN)	7	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)
1	Pôle national cirque (PNC)		

Autres lieux

10	lieux de création et de diffusion	49	lieux ou équipes soutenus au titre d'une résidence artistique annuelle ou pluriannuelle
8	ateliers de fabrique artistique		
3	lieux de compagnonnage pour la Marionnette		

Aides aux équipes

89	équipes indépendantes conventionnées (3 ans)	50	équipes aidées au projet
----	--	----	--------------------------

Budget

En 2020, le soutien de la DRAC au secteur théâtral s'est traduit par un budget de 43,4 M€ au titre du programme 131 (Création) et de 6,9 M€ au titre du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture). L'augmentation significative des enveloppes budgétaires exécutées en 2020 sur les deux programmes s'explique d'une part par le processus de déconcentration important initié en 2019, d'autre part par un volume important et inédit de délégations en gestion liées à la crise sanitaire, et aux dispositifs d'aide nationale engagés par la DRAC.

En matière d'investissement, le Contrat de plan État-Région (CPER) mobilise les partenaires publics autour de projets emblématiques :

- Réhabilitation du CDN Nanterre- Amandiers, l'un des plus importants CDN de France : le recrutement unanime de la nouvelle direction du théâtre en juillet 2020 a permis de relancer un chantier complexe. La participation de l'État s'élèvera pour ces travaux à 10 M€ (9 M€ pour le ministère la Culture et 1 M€ au titre du pacte métropolitain) ;
- Le CNAREP à Garges-lès-Gonesse : le tour de table financier a été relancé grâce à l'annonce par le Conseil régional d'un soutien à hauteur de 5 M€ et la confirmation de la participation du Conseil départemental du Val-d'Oise. Pour mémoire, le projet, fléché dans le cadre du CPER, prévoit actuellement une participation de l'État de 2,60 M€, dont l'augmentation à 3 M€ est en cours d'examen.

Des projets pourtant très identifiés par les services de la DRAC en accord avec ses partenaires n'ont pu faire l'objet en 2020 d'un arbitrage définitif : les réhabilitations du CDN d'Aubervilliers, de l'Académie Fratellini et de École Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois. Ces négociations devront reprendre en 2021.

Événements majeurs

L'année 2020 a été marquée par des événements importants au sein du réseau labellisé :

- Recrutement de la nouvelle direction des CDN de Nanterre, Ivry-sur-Seine et Saint-Denis, et de la scène nationale de Sceaux ;
- Renouvellement des mandats de direction des CDN de Gennevilliers et d'Aubervilliers ;
- Dialogue partenarial et négociations avec les collectivités autour du projet de la scène nationale La Ferme du Buisson, scène nationale de Marne-La-Vallée, constituée en Établissement public de coopération culturelle (EPCC).



Alabama Song,
visuel
© Compagnie
Coup de Poker

Dans le champ du secteur indépendant, l'entrée dans le dispositif du conventionnement triennal de huit équipes a permis le retour à un niveau de renouvellement important qui n'avait plus été atteint depuis 2017 pour des raisons de contraintes budgétaires. L'entrée dans le dispositif d'une équipe auparavant soutenue au titre de son travail chorégraphique a ouvert la voie à davantage d'interdisciplinarité. Le conventionnement d'une compagnie œuvrant dans les arts du récit est venu répondre à une nécessité de diversité artistique.

Enfin, le ministère de la Culture intervient à hauteur de 3,72 M€ dans le budget des Ateliers Médicis, soit plus de 85 % des subventions publiques perçues par l'EPCC, lieu de recherche, de création et de partage situé à Clichy-sous-Bois. Acte concret du Grand Paris de la culture, les Ateliers Médicis déploient leurs activités et leurs missions depuis 2016. Ils participent ainsi au développement, au désenclavement et à l'ouverture d'un territoire concerné par une importante opération de renouvellement urbain, avec notamment l'arrivée du Grand Paris Express. L'EPCC sera par ailleurs installé dans un nouveau bâtiment à l'horizon 2025, grâce aux financements de l'État et des collectivités territoriales.



Alabama Song,
photo de plateau
© Compagnie Coup
de Poker

Musique & Danse : l'année de la solidarité, de l'inventivité et du rebond

Musique Chiffres clés 2020

Labels nationaux et appellations

1	Centre national de création musicale (CNCM)	1	Centre culturel de rencontre (CCR)
1	Centre national d'art vocal, Accentus	2	Orchestres nationaux en région
8	Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

Autres lieux

2	studios	13	lieux soutenus au titre d'une résidence artistique annuelle ou pluriannuelle
1	bibliothèque musicale	1	centre de formation du musicien intervenant (CFMI)
4	ateliers de fabrique artistique dédiés à la musique et 2 pluridisciplinaires	7	établissements en charge de formation continue/insertion

Aides aux équipes

1	ensemble à rayonnement national et international (CERNI)	33	équipes aidées au projet
25	ensembles conventionnés (3 ans)	3	orchestres associatifs
31	ensembles en structuration (2 ans)	24	compositrices et compositeurs soutenus dans le cadre du dispositif d'aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale

Danse
Chiffres clés
2020**Labels nationaux et appellations**

1	Centre chorégraphique national (CCN)	9	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)
2	Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)		

Autres lieux

5	lieux conventionnés		ou pluriannuelle
1	atelier de fabrique artistique	7	centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse
19	lieux soutenus au titre d'une résidence artistique annuelle		

Aides aux équipes

2	compagnies ou ensembles à rayonnement national et international (CERNI)	20	en structuration (2 ans)
		37	équipes aidées au projet
12	compagnies ou ensembles conventionnés (3 ans)	2	équipes recevant des aides spécifiques

Budget

Le budget du département Danse et musique a été porté en 2020 à 29 M€, cumul des crédits d'intervention au titre des programmes 131 (Création) à 19,8 M€ et 224 (Transmission des savoirs et démocratie culturelle) à 9,2 M€.

Le soutien au secteur chorégraphique s'est élevé à près de 6 M€, celui au secteur musical à environ 16 M€, hors soutien au secteur de l'enseignement spécialisé/enseignement supérieur et secteur de l'insertion, qui représentent environ 7 M€.

L'augmentation significative des enveloppes budgétaires exécutées en 2020 sur les deux programmes s'explique par la poursuite du processus de déconcentration et les mesures exceptionnelles de soutien mises en place en réponse à la crise sanitaire. Parmi elles, le fonds festivals qui a permis de soutenir 26 festivals musique et danse pour un montant cumulé de 1 M€, et l'Été culturel qui a permis d'accompagner 54 projets danse et musique à l'échelle de la région.

32 % des moyens attribués au titre du programme 131 sont dédiés à l'accompagnement des équipes artistiques (danse : 2,2 M€ - musique : 4,2 M€ incluant les orchestres associatifs). Les labels danse et musique (CCN, CDCN, CNCM, CRR, Orchestres nationaux, SMAC et SCIN) représentent 37 % du budget, les autres structures de création et de diffusion 18 %.

En matière d'investissement, la DRAC a accompagné en 2020 les travaux d'extension et de réhabilitation du lieu la « Dynamo » intitulé Dynamo bis situé à Pantin et occupé par l'association Banlieues Bleues.

Événements majeurs

Année de crise, 2020 aura été aussi l'année de la solidarité, de l'inventivité et du rebond. La suspension de l'activité professionnelle, les doutes, les interrogations qu'elle posait auront été propices à un fourmillement d'idées et de projets.

Parmi les initiatives marquantes :

- Le lancement par L'Atelier de Paris / CDCN de StudioD' : un outil numérique au service des compagnies de danse professionnelles dont l'objectif est de faciliter la mise à disposition d'espaces pour la reprise des répétitions
- Les résidences de création portées et documentées par la jeunesse sur le territoire de la Seine-Saint-Denis par l'Espace 1789 et le théâtre Louis Aragon SCIN Danse / Collectif « La beauté du geste » (93)
- Les concerts de l'Orchestre de Chambre de Paris dans des cours d'Ehpad (75)
- Les concerts en streaming de l'Ondif (94)
- L'ouverture de lieux tout l'été permettant aux équipes de travailler et de retrouver les publics (collectif 12 - 78)
- Le bal à chanter du théâtre de Rosny-sous-Bois (93)
- La guinguette des Carrières Saint-Roch (95) ...

Nocturne danse #34,
Théâtre Louis Aragon,
janvier 2020
© Luc Maréchaux



Gouôl, de Filipe
Lourenço, festival
INDISPENSABLE !,
Atelier de Paris CDCN,
septembre 2020
© Patrick Berger



Dans ce contexte particulier, le département Danse et Musique s'est attaché à être au plus près du secteur mais également à poursuivre les orientations du projet stratégique pluriannuel de la DRAC : conforter le réseau des structures labellisées ; encourager et soutenir les compagnies, ensembles, artistes et structures qui développent des processus innovants, expérimentaux, participatifs de création et dont le territoire et/ou les populations sont les moteurs de leur recherche ; valoriser davantage les projets interdisciplinaires.

Ainsi l'année 2020 aura été marquée par :

- La déconcentration du dispositif des aides à l'écriture d'une œuvre musicale originale
- L'expérimentation dans le cadre du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant d'une commission interdisciplinaire et le soutien à 12 projets dans ce cadre
- Le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs du réseau Escales danse (95), avec une montée en puissance de l'accompagnement de l'État
- Un renforcement pérenne des moyens de plusieurs théâtres de ville dans le cadre du Plan théâtre en région : La Barbacane / Beynes, Le Sax / Achères, Villes des musiques et danses du Monde / Aubervilliers
- L'obtention de moyens spécifiques pour le secteur du jeune public : Théâtre Jean Vilar / Vitry-sur-Seine, Théâtre de l'Atalante
- Le dialogue partenarial autour du projet du Pôle d'Enseignement supérieur Paris Boulogne Billancourt, et de celui des Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis
- La nomination de Sandra Neuveut à la direction de La Briqueterie / CDCN.

Licences : réforme du régime

Chiffres clés 2020

4 524 déclarations traitées en 2020

L'année 2020 a été surtout marquée par l'application de la nouvelle réglementation relative à l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant et l'adaptation des méthodes de travail des gestionnaires. La gestion des dossiers a été largement simplifiée par l'adaptation du logiciel Atalie au régime déclaratif qui est devenu opérationnel en octobre 2020.

Depuis le mois de décembre 2020, le statut des déclarations effectuées est affiché sur la Plateforme des entrepreneurs de spectacles vivants (PLATESV) sur le site du ministère de la Culture. Ces informations, rendues publiques et mises à jour régulièrement, permettent de suivre l'instruction du dossier sans nécessité de saisir la DRAC et les gestionnaires du Bureau des licences. Depuis la réforme du 1er octobre 2019, la DRAC ne gère plus les déclarations de spectacle occasionnel (DSO). Les entrepreneurs doivent s'adresser directement au GUSO pour déclarer les artistes.

Malgré la situation sanitaire, les entrepreneurs de spectacle vivant ont continué à déclarer leur activité, dans le cadre de renouvellements comme de premières déclarations. Ce constat est confirmé par le chiffre total de déclarations effectuées.

Arts visuels

Chiffres clés 2020

7

Centres d'art labellisés d'intérêt national (ou en voie de l'être), 25 000 visiteurs en 2020

1

Fonds régional d'art contemporain, dont une antenne au Parc culturel de Rentilly et une future implantation au cœur de la Fondation Fiminco à Romainville destinée à accueillir les réserves du FRAC pour laquelle la DRAC investit 2,2 M€, 30 000 visiteurs

36

Centres d'art ou structures de promotion de l'art contemporain situés en milieu universitaire, rural ou quartiers sensibles

1

réseau d'art contemporain (TRAM)

4

Écoles nationales supérieures d'art et 14 classes préparatoires publiques

5,4 M€

investis par la DRAC au titre de la commande publique et du 1 % artistique

78

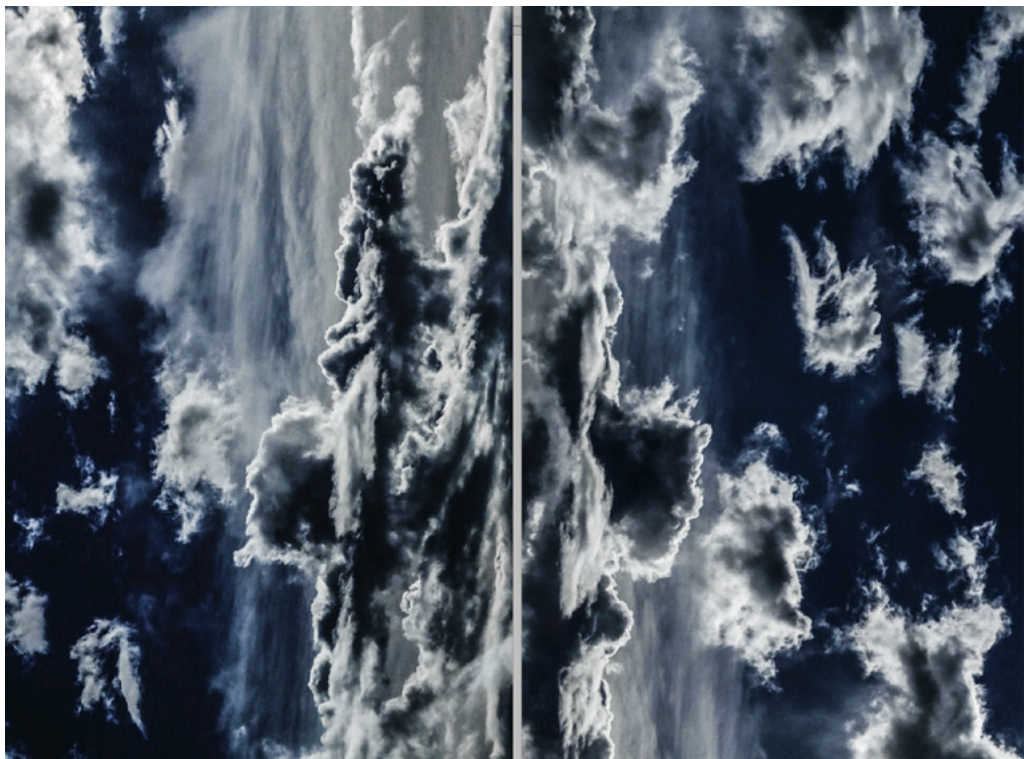
plasticiennes et plasticiens ayant bénéficié d'une aide à la création ou à l'aménagement de leur atelier

25

plasticiennes et plasticiens ayant eu accès à un atelier ou un atelier-logement

Le contexte de la crise sanitaire a particulièrement fragilisé ce secteur, provoquant un bouleversement de l'activité et rendant incertaine, pendant plusieurs mois, toute velléité de programmation pour l'ensemble des structures. En outre, le fort ralentissement des vacances d'ateliers et d'ateliers-logements a accentué les difficultés des artistes. Cette année est d'ailleurs marquée par l'augmentation conséquente du nombre de candidatures pour les aides individuelles à la création.

Point de fuite,
Manuela Marques,
impression numérique
sur papier baryté,
165 x 110 cm, 2019
Aide individuelle
à la création 2020
© Manuela Marques



Gravity Ripples,
atelier de Jeremy
Maxwell Wintrebert,
École des chartes,
1% artistique 2019-2020
© Oppic – Jean-
Christophe Ballot



Trois actions structurantes ont cependant marqué l'année 2020 :

- La mise en œuvre du plan d'actions du Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) francilien, permettant de mieux accompagner les plasticiens tout au long de leur parcours professionnel et de renforcer les synergies régionales entre les acteurs publics et privés. Cette troisième phase vise à appliquer des mesures concrètes issues des préconisations de la phase 2. Elle s'articule autour de 4 chantiers : la création d'un centre de ressource, l'art dans l'espace public, la politique d'atelier et d'atelier-logement, et la diffusion internationale des artistes franciliens.
- Les dispositifs mis en place par l'État afin de soutenir dans l'urgence le secteur culturel dans tous les territoires d'Île-de-France. Ainsi l'aide d'urgence en faveur des structures non labellisées dans le domaine des arts visuels a permis de financer 32 structures peu ou non subventionnées pour un montant de 180 K€. L'Été culturel, visant à la fois à soutenir les artistes et à renouer un lien entre le public et la création artistique durant la période estivale, a permis de financer 26 projets.
- Outre l'ensemble des résidences menées par les centres d'art, des résidences itinérantes ont été mises en place entre les structures soutenues par la DRAC, notamment à la Bergerie Nationale de Rambouillet. Un dispositif de résidences en lycée professionnel Artisanat et Métiers d'Art a également été mis en place.

La présence de l'art dans l'espace public se poursuit en milieu universitaire. Des commandes au titre du « 1 % artistique » ont pu voir le jour en 2020, ainsi l'installation d'une œuvre en verre soufflé à l'École nationale des chartes par Jeremy Maxwell et celle de Dove Allouche dans les rayonnages de la bibliothèque de l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA). D'autres sont en cours de réalisation au campus Nation de Sorbonne nouvelle. Du côté des collègues, 3 dispositifs de 1 % ont été mis en place dans le département de Seine-Saint-Denis. À Paris, le ministère de la Culture a engagé 2 commandes artistiques pour un budget global de 310 K€ : la réalisation d'une œuvre au sein du projet dit CAMUS visant à regrouper l'administration centrale, et la commande d'une intervention artistique destinée à accompagner un nouveau bâtiment qui s'érigera dans le parc de la Villette. Enfin, un projet du 1 % artistique doit voir le jour à la Maison de l'enfance et de la jeunesse à la Passerelle à Roissy-en-France, dans le Val-d'Oise.

S'agissant de la commande publique, la DRAC a accompagné différents projets de vitraux pour l'église Saint Joseph à Corbeil-Essonnes, l'église Saint Jean-Baptiste de Sceaux et pour la baie centrale du Diocèse de Meaux, en concertation avec la CRMH.

Une attention particulière doit être accordée aux acteurs de ce secteur : les plasticiens de plus en plus demandeurs de soutien financier et les 36 centres d'art soutenus par la DRAC appelés à les exposer sont, en dépit de leur dynamisme, tributaires d'une économie encore plus fragilisée par la crise sanitaire. Leurs équipements nécessitent par ailleurs d'être modernisés. Pour faire face à la précarité dans leurs conditions de création, de nombreux artistes se regroupent en associations autonomes ou en collectifs, donnant lieu parfois à des initiatives structurantes en termes de production, de résidence ou de diffusion, qu'il conviendrait d'encourager.

4

Actions de la DRAC par département

Ressources culturelles
et intervention de la DRAC
dans chaque territoire

Lieux structurants et contractualisations DRAC




Patrimoine

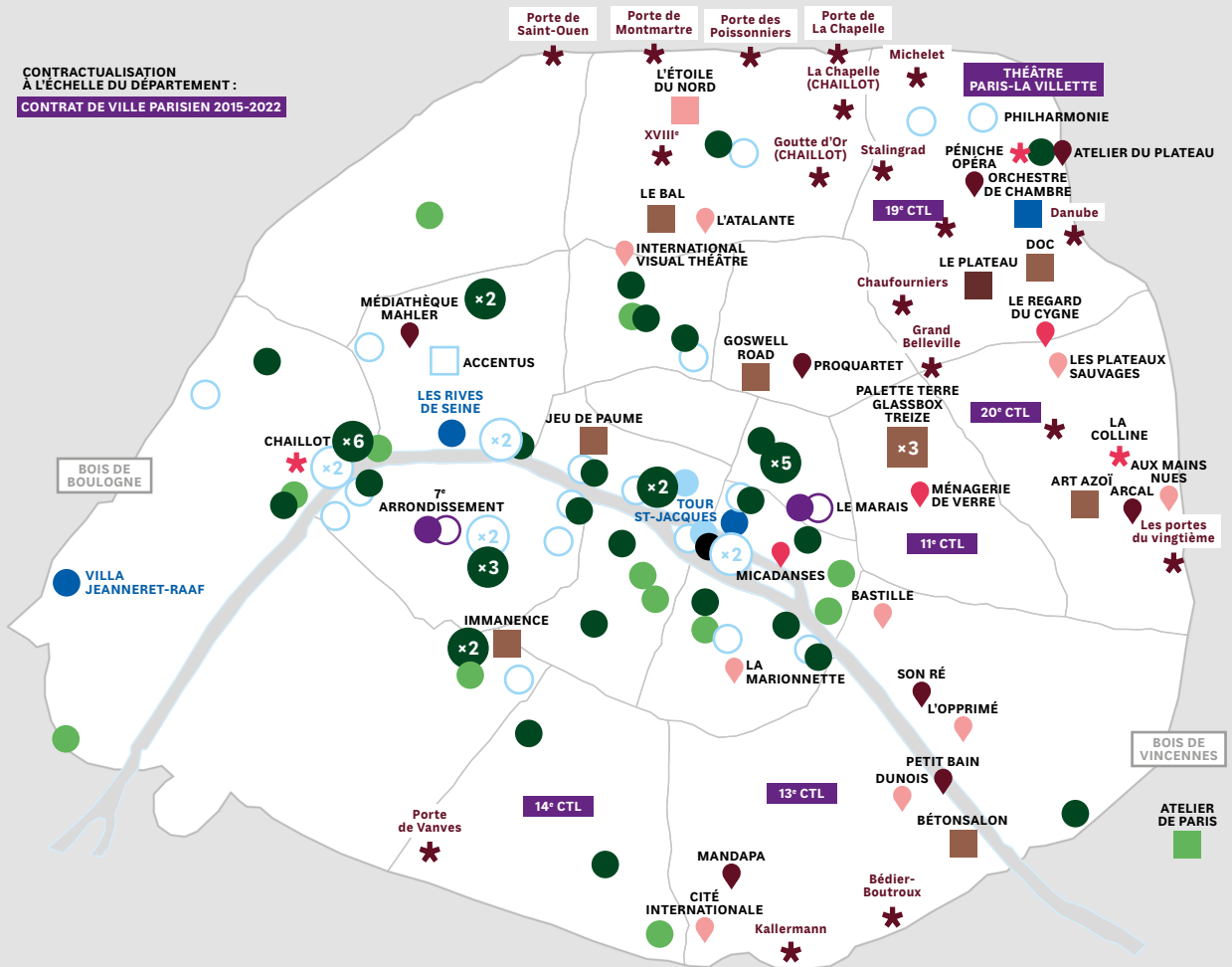
- Patrimoine monumental**
-  Monument historique notable
 -  Domaine national
 -  Unesco
 -  Architecture contemporaine remarquable
- Architecture et patrimoine**
-  Site patrimonial remarquable
 -  Ville et Pays d'art et d'histoire
 -  Secteur sauvegardé
- Archéologie**
-  Site archéologique
- Musée de France, Maison des Illustres et Jardin remarquable**
-  Musée de France
 -  Maison des Illustres
 -  Jardin remarquable

Création

- Arts visuels**
-  Centre d'art contemporain
 -  Fonds régional d'art contemporain
- Théâtre**
-  Centre national des arts de la rue et de l'espace public
 -  Pôle national du cirque
 -  Centre dramatique national
- Musique**
-  Centre national d'art vocal
 -  Centre national de création musicale
 -  Orchestre national en région
 -  Scène de musiques actuelles
- Danse**
-  Centre Chorégraphique national
 -  Centre de développement chorégraphique national
- Pluridisciplinaire**
-  Scène conventionnée d'intérêt national
 -  Centre culturel de rencontre
 -  Scène nationale

Démocratisation culturelle

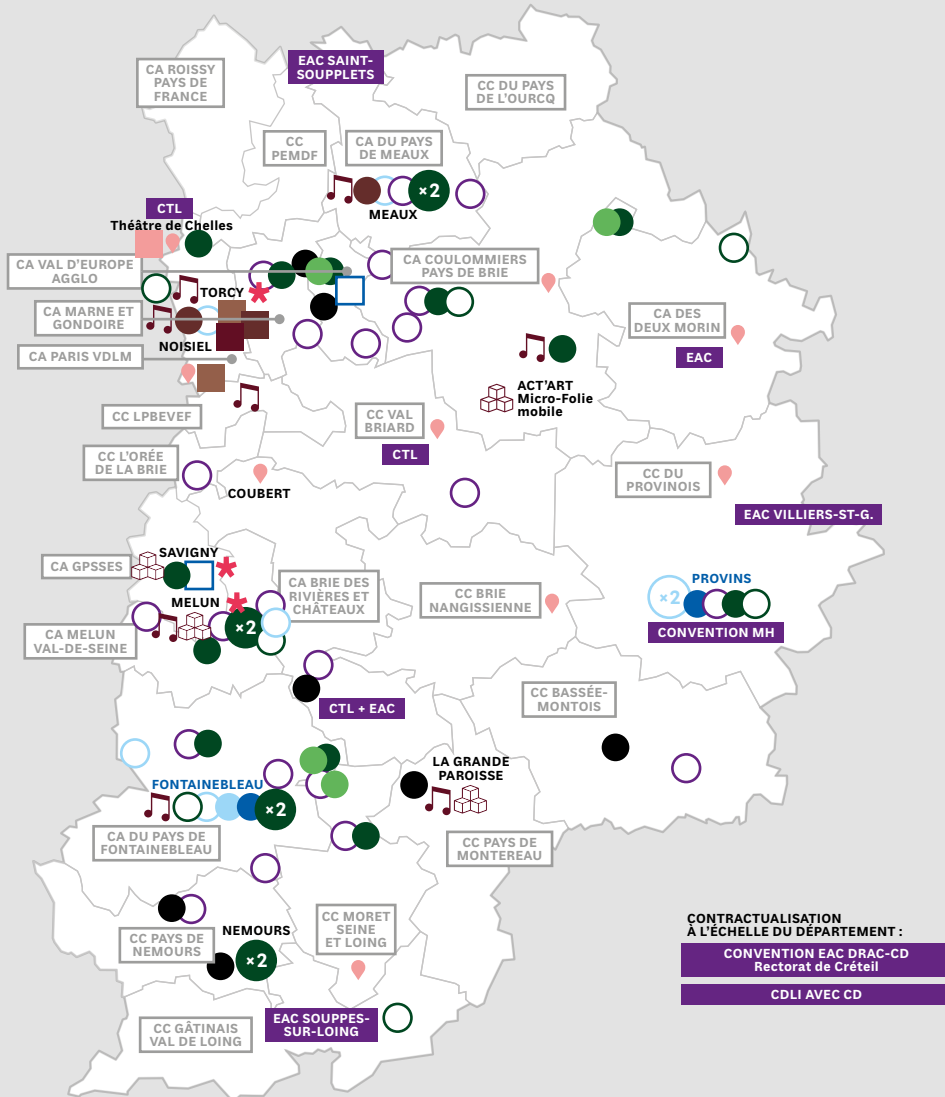
-  Micro-Folie
-  Conservatoire soutenu
-  Jumelage EPN/QPV
-  Contractualisation
-  Atelier de fabrique artistique (AFA) et résidence théâtre
-  AFA et résidence danse
-  AFA et résidence musique
-  Quartier politique de la ville
-  Centre de création numérique



Ville de Paris

Légende p. 78

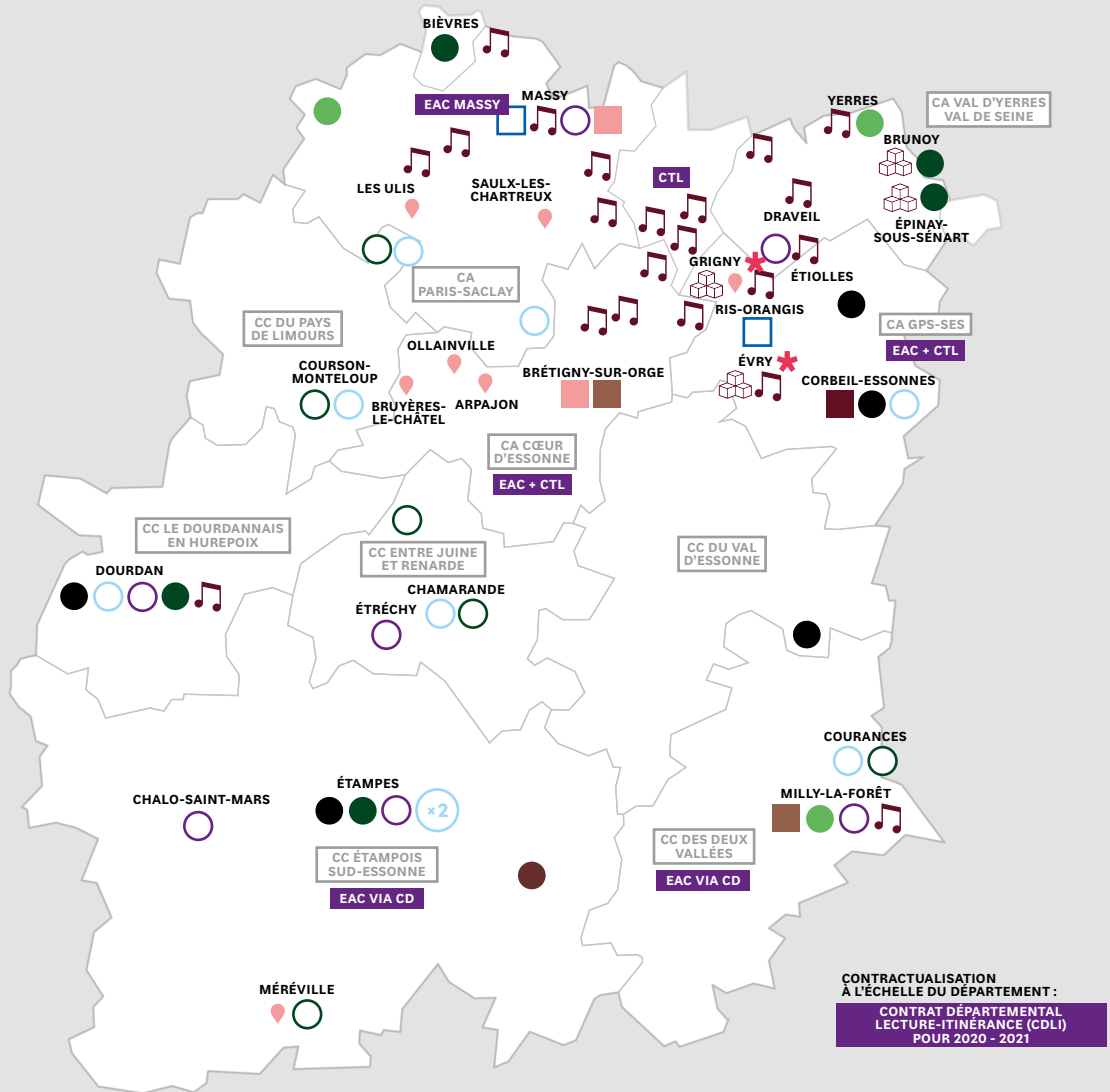
Le budget consacré à la Ville de Paris en 2020 s'élève à 29,3 M€, soit 27 % des crédits d'intervention de la DRAC. La dépense de la DRAC en euros par habitant (13,70€/ an) est la plus importante après la Seine-Saint-Denis. Le dialogue avec la collectivité parisienne est régulier, bien que non formalisé par un accord cadre global. Le principal outil d'articulation de politique culturelle reste aujourd'hui le contrat de ville parisien signé en 2015 et actif jusqu'en 2022. Concernant l'action culturelle, État et collectivité se sont entendus pour viser prioritairement les quartiers politiques de la ville. Cet engagement respectif est d'autant plus visible depuis 2018 et la signature d'un contrat territoire-lecture construit sur mesure en faveur des quartiers prioritaires des 7 arrondissements concernés.



Seine-et-Marne

Légende p. 78

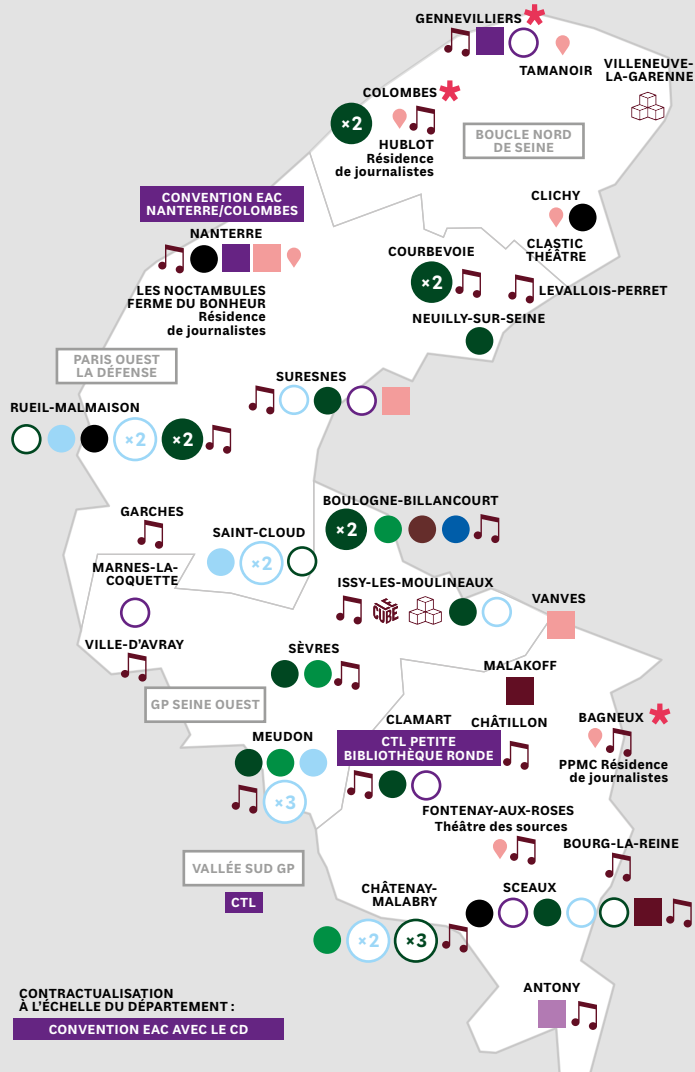
La Seine-et-Marne présente une richesse et une diversité patrimoniale importantes, tant en matière de monuments historiques et de musées, que de sites archéologiques. Le budget consacré à ce département en 2020 s'élève à 8,1 M€, soit 7 % des crédits d'intervention de la DRAC. S'y ajoute la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques publiques. En 2020, elle a permis d'accompagner à hauteur de 2 M€, 26 projets d'investissement, portés par 16 collectivités. Le partenariat entre le Conseil départemental et la DRAC s'organise aujourd'hui selon deux axes : la lecture publique et l'éducation artistique et culturelle. Un accord-cadre est en cours de signature. Il s'appuie sur une approche territoriale concertée, stratégique et structurée par intercommunalités.



Essonne

Légende p. 78

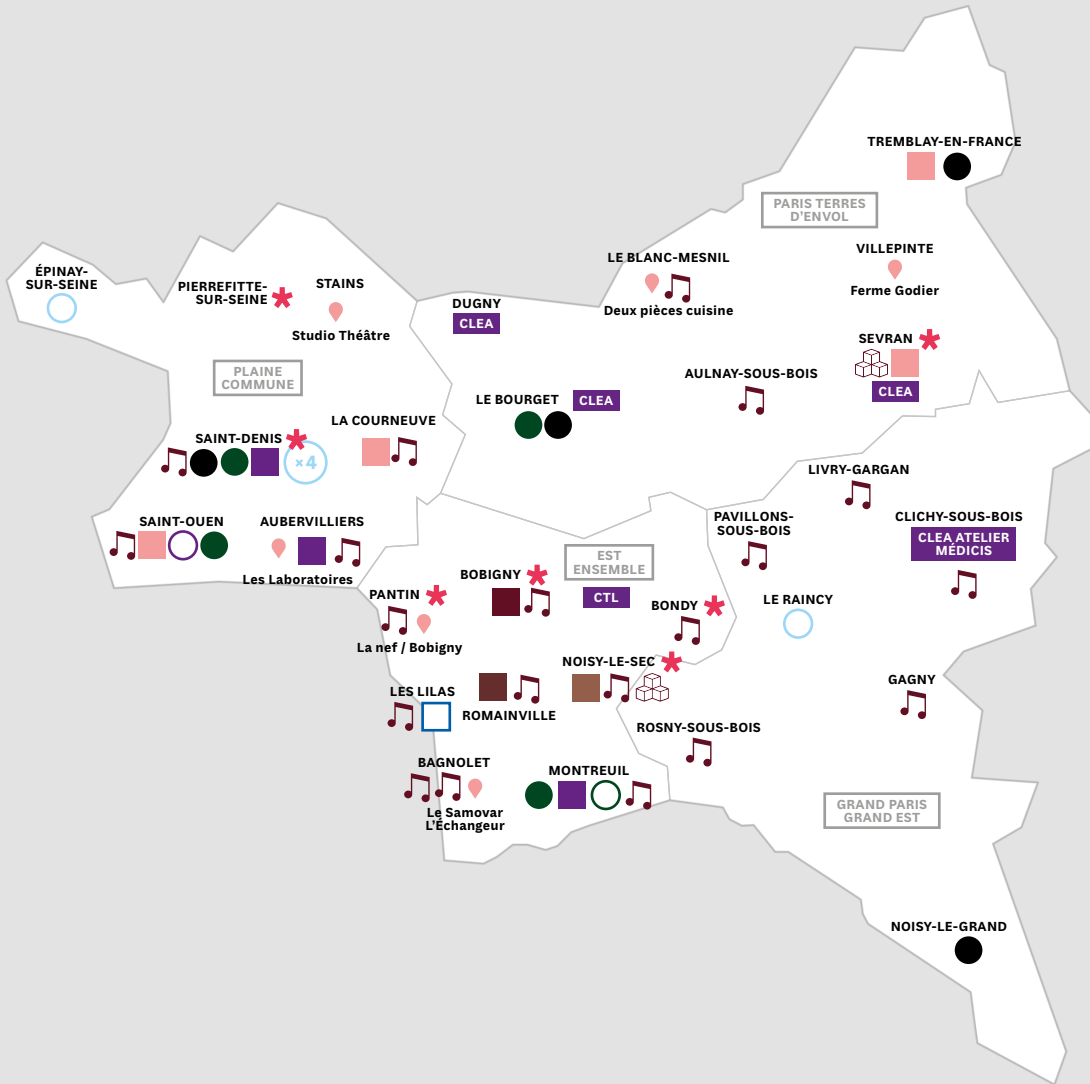
L'action de la DRAC en Essonne se traduit par un budget de 4,7 M€, soit 4 % des crédits d'intervention. S'y ajoute la dotation générale de décentralisation, dont le département est devenu l'un des principaux bénéficiaires (17 % des crédits franciliens, contre 9 % en 2019). Au total, les projets d'investissement des bibliothèques essonniennes ont ainsi été financés à hauteur de 2,4 M€. La présence artistique sur ce territoire contrasté se renforce au bénéfice de la création et des publics, à travers les résidences de création, les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) et le soutien à la circulation de l'offre culturelle. Dans le sud du département, plus rural et moins doté en équipements culturels, la DRAC actionne d'autres leviers adaptés à la diversité des situations et aux attentes des partenaires, tels qu'un Contrat départemental Lecture Itinérance (CDLI) et une Résidence de journaliste itinérante.



Haut-de-Seine

Légende p. 78

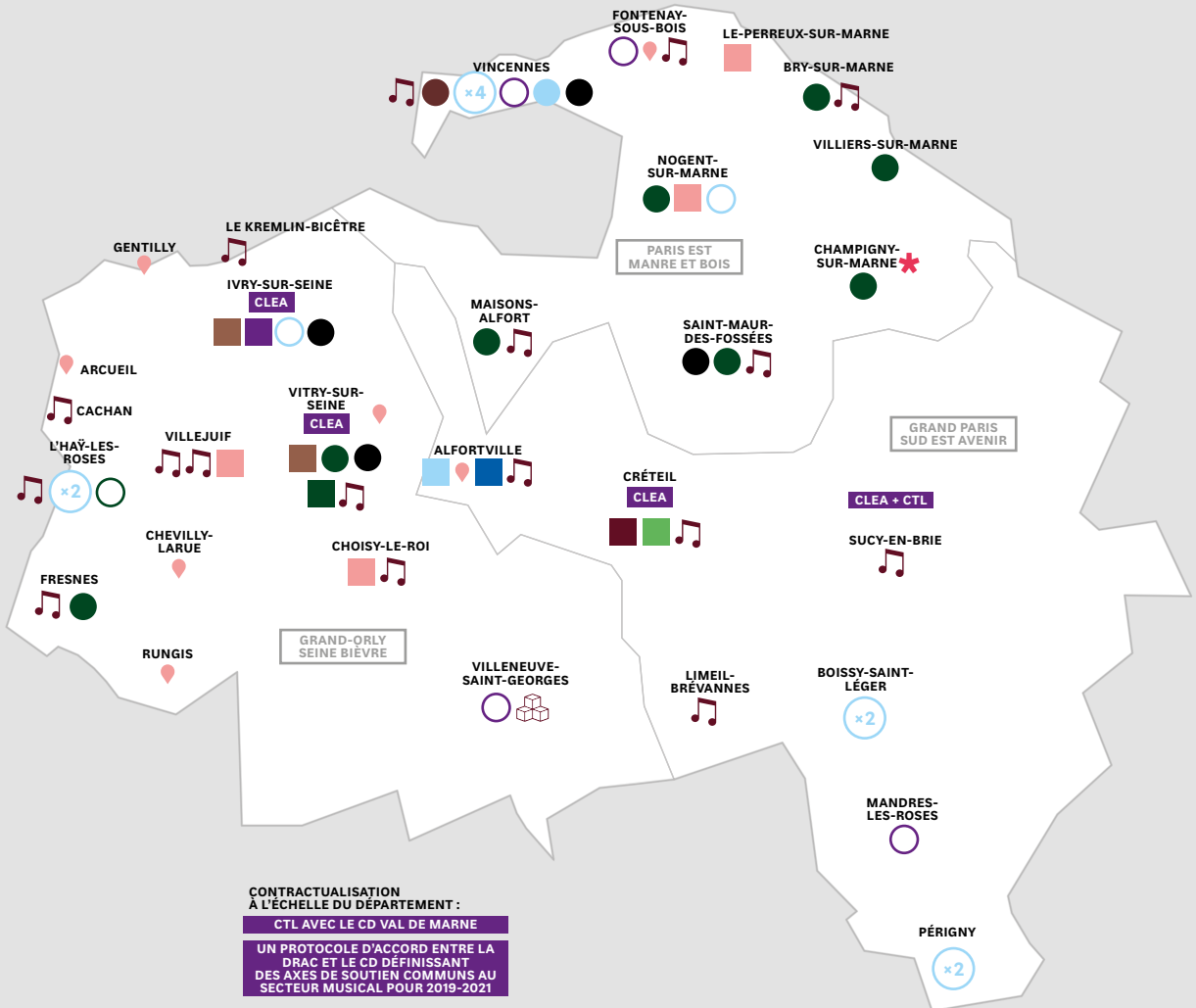
Le budget consacré par la DRAC à ce département en 2020 s'élève à 14 M€, soit 13% des crédits d'intervention pour 13% de la population francilienne, ce qui représente une dépense par habitant parfaitement équilibrée. Culturellement riche, grâce à un patrimoine historique renommé et de nombreux équipements artistiques, ce territoire bénéficie de politiques culturelles locales actives, comme en témoigne la signature de la donation Rosenberg le 25 septembre, qui vient enrichir les collections du futur musée du Grand siècle. Quatre nouveaux projets de Micro-Folies suivis par la DRAC ont par ailleurs émergé en 2020 pour une inauguration en 2021 : à Asnières, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine et une Micro-Folie itinérante portée par l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.



Seine-Saint-Denis

Légende p. 78

Le maillage culturel en Seine-Saint-Denis, fruit d'une histoire politique particulière et d'une proximité avec la capitale, est très dense, avec de nombreux équipements labellisés pour la création, des dizaines d'équipes artistiques, des lieux de formation, des festivals de premier plan... Le budget consacré à la Seine-Saint-Denis en 2020 s'élève à 25,6 M€, soit 24 % des crédits d'intervention de la DRAC pour 14 % de la population francilienne. Cela représente la dépense par habitant la plus élevée de la DRAC (15,50 €/ an). Un contrat Territoire-lecture tripartite priorisant la petite enfance a été signé fin 2020. Une future contractualisation entre la DRAC et le Conseil départemental devrait par ailleurs permettre de définir des stratégies territoriales articulées par Établissement public territorial.

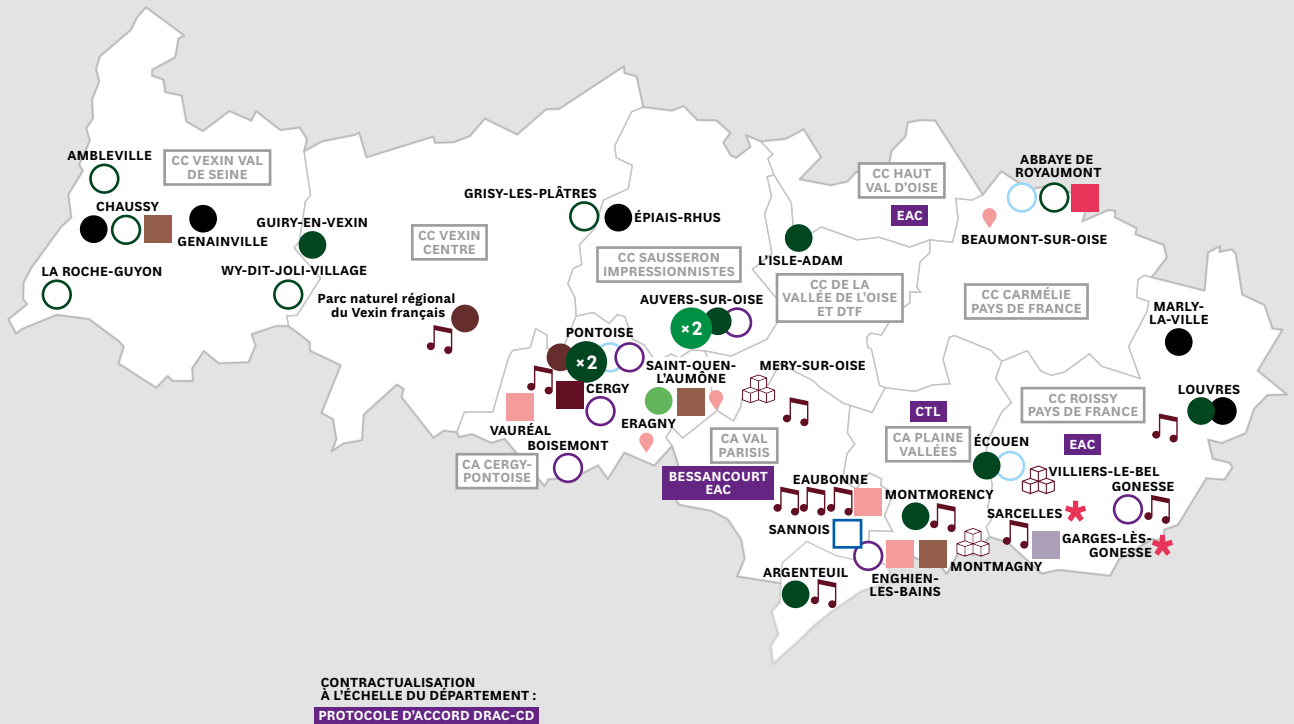


Val-de-Marne

Légende p. 78

Le budget consacré au Val-de-Marne en 2020 s'élève à 12,7 M€, soit 12 % des crédits d'intervention de la DRAC. La structure de financement fait apparaître une importance proportionnellement plus grande du soutien à la Création pour ce département que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui s'explique notamment par une forte concentration, sur ce territoire, de compagnies et de lieux labellisés (Centre de développement chorégraphique national à Vitry, Centre dramatique national à Ivry, Scène nationale à Créteil...).

L'année 2020 a été marquée par l'accélération du déploiement du Pass-culture dans le département : de 1 350 utilisateurs pour 21 500 biens et services proposés au moment du lancement en juin 2019, à presque 10 000 utilisateurs pour 148 000 biens et services proposés en décembre 2020.



Val-d'Oise

Légende p. 78

Le budget consacré à ce département en 2020 s'élève à 6,5 M€, soit 6 % des crédits d'intervention de la DRAC. S'y ajoute la dotation générale de décentralisation, dont le département est le principal bénéficiaire en 2020, avec 30 % des crédits franciliens. Au total, 4,3 M€ répartis sur 16 collectivités, ont permis de financer 25 projets d'investissement pour les bibliothèques publiques. Un protocole d'accord entre le Conseil départemental du Val-d'Oise et la DRAC a été renouvelé pour les années 2018-2021. Ce partenariat permet d'adopter des stratégies partagées avec une connaissance fine des réalités territoriales sur tous les champs artistiques et culturels, du patrimoine au spectacle vivant.

Glossaire

ACR Architecture contemporaine remarquable	CLEA Contrat local d'éducation artistique	C2RMF Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France	POP Plateforme ouverte des patrimoines
AE Autorisation d'engagement	CNAREP Centre national des arts de la rue et de l'espace public	DGD Dotation générale de décentralisation	PSBC Plan de sauvegarde des biens culturels
BOP Budget opérationnel de programme	CNCM Centre national de création musicale	EAC Éducation artistique et culturelle	PSC Projet scientifique et culturel
CA Communauté d'agglomération	CP Crédit de paiement	EMI Éducation aux médias et à l'information	PSMV Plan de sauvegarde et de mise en valeur
CC Communauté de communes	CPO Convention pluriannuelle d'objectifs	EPCC Établissement public de coopération culturelle	SCIN Scène conventionnée d'intérêt national
CCN Centre chorégraphique national	CRMH Conservation régionale des monuments historiques	EPCI Établissement public de coopération intercommunale	SMAC Scène de Musiques Actuelles
CD Conseil départemental	CRPA Commission régionale du patrimoine et de l'architecture	EPT Établissement public territorial	SMAP Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine
CDACi Commission départementale d'aménagement cinématographique	CDLI Contrat départemental lecture-itinérance	FIP Fonds incitatif et partenarial	SODAVI Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels
CDCN Centre de développement chorégraphique national	CPER Contrat de plan État-Région	FRAC Fonds Régional d'Art Contemporain	SPR Site patrimonial remarquable
CDN Centre dramatique national	CTL Contrat territoire-lecture	FRAM Fonds régional d'acquisition des musées	SRC Service Régional de la Création
CERNI Compagnie ou ensemble à rayonnement national et international	CST Contrôle scientifique et technique	MH Monuments historiques	UDAP Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
	CU Communauté urbaine	PNAC Pôle national des arts du cirque	VPAH Ville et Pays d'Art et d'Histoire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des Affaires culturelles
d'Île-de-France

